

Le *Trait* - d'Union



38^e édition
janvier 2024

Soutenons nos commerçants et nos artisans

...Le jeudi soir à Sennely

La Boulotte Gourmande
Place de hamburgers et pains

Revenance nous en avons une sur
doux à l'heure sur l'heure en
Dorring le samedi soir à
Mondat le mercredi soir à Tigy
et le vendredi soir à Sennely

Productions propres
Nous proposons également des
formules barbes, occasionnels
boissons de ménage !

06.62.16.06.24

bourlottegourmande45@gmail.com

COCHAIN MECABOIS
COFFRAGES BOIS / ECRAN ACOUSTIQUE

Tel : 02 38 66 35 71
fax : 02 38 51 21 57

LA COLMANIERE - 45240 SENNELY

Aux Délices d'Aujourd'hui

07 - 86 - 14 - 64 - 90
Facebook : Aux Délices d'Aujourd'hui

ARBEL patrice
Fabrication

Archerie de l'houan

arbel.patrice@orange.fr
06 43 85 02 23

sur les bords 45240 Sennely

3 P Sologne
Plomberie générale
Cuisine
aménagement de salles de bain

Un seul artisan pour toutes vos chantiers

Piedfer Pierre

Pierre.piedfer@gmail.com
06 43 59 54 58

11, place de l'église
45240 sennely

Samira
GALY
Conseillère en immobilier

0620077188
samira.galy@ladfrance.fr
SENNELY (45)

ladfrance.fr

ARSHPRIX
ÉPICERIE - PLATS CULS
FDJ - UPS ACCESS POINT
CARTES, PAPIERIE, PHOTOCOPIE
PLATS À EMPORTER SUR COMMANDE - PRODUITS BIO
VIN, BIÈRES & BOISSONS - FROMAGES & CRÈME
FRUITS & LÉGUMES - DÉPANAGE INFORMATIQUE & TÉLÉPHONE
CAFÉ ESPRESSO - DÉPÔT DE PAIN (TOUTS LES LUNDIS)
ATTACHEZ VOS PERSONNELS - JOURNAL LA REPUBLIQUE DU CENTRE
UNIFORMES DES COURSES & DOIGNE

1 PLACE DE L'ÉGLISE
45240 SENNELY
WWW.ARSHPRIX.FR

06 43 59 54 58

GÉNÉRATION COIFFURE
0671741619
Frédérique

COIFFURE À DOMICILE
Homme/Femme/Enfant

Rejoignez-moi sur Facebook

Confitures

En direct de la ferme !

ISABELLE COUKTAND
Ferme de Maison Rouge
45240 SENNELY

Tel : 02 38 76 99 91 / 06 84 87 48 95

Woody Bois
Davy Beloux

Tous travaux
de menuiserie

06 62 04 02 31
davy.beloux@bbox.fr

SAI AUTOMATISMES

Fabien BRUNET
Stéphane VERONNEAU
06 75 74 33 52

25 bis route de Souvigny
45240 SENNELY

Tel. 02 38 22 08 02

ECURIE de ST MAURICE

Mme CHAUMARD Carine

Drevet d'état d'équitation sportive
Établissement labellisé FFE, pensions,
coachs, compétitions, loisirs, handi

22 rue de la forêt 45240 Sennely
06 75 74 27 58
chaumard-carine.ecurie-st-maurice@orange.fr

site : lamotte-equitation.fr

L'action municipale

L'équipe municipale et les employés communaux	4
Le mot du Maire	5
Les commissions	6
Les extraits des délibérations des conseils municipaux.....	7-9
L'approbation et les votes des comptes de gestion et administratifs (2022).....	10
Antenne relais : Sennely sort de sa zone grise.....	11
Le nouveau site Internet.....	12

La vie de la commune

Les numéros utiles.....	13
Les démarches en mairie.....	13
Le recensement militaire	14
Le CCAS	14
La Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CTPS).....	15
Le gîte communal	15
Étude sur le forage d'eau potable.....	16
Plantation de roseaux dans la station d'épuration.....	16
Réhabilitation réseau d'eau potable – Phase 2	17
Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI).....	17
Les consignes à respecter	18
Formation PSC1 des agents communaux et du SIVOM.....	18
Nos sapeurs-pompiers	19
Tourisme : carte de randonnées de la Communauté de Communes.....	20-21
Le camping municipal.....	22
Les locations touristiques.....	22
Les dates marquantes de 2023.....	23

La vie au grand air

2023 : Une seconde année de sécheresse	24
2023 avec nos services techniques.....	24-25
Les astuces de Fred	25



Genêts
© Elisabeth Collet

L'inter-communalité

La Communauté de Communes des Portes de Sologne (coordonnées, Office de tourisme, ASAD)	26
La collecte et la gestion des déchets par le SMICTOM de Sologne.....	26-27
Le SIVOM de Chaon, Sennely et Souvigny-en-Sologne	28
Le Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron (SEBB)	29

Les associations

Présentation des associations.....	30
La Bibliothèque municipale.....	30
Le Ciné-Sologne	31
La Sennelycienne.....	31
L'Espérance.....	32
La FNACA.....	32
L'ASS Pétanque.....	33
LN/A Visa Club de France.....	33
Le Club des Bruyères	34
L'association sportive Rider VTT Sennely	34
L'amicale des sapeurs-pompiers.....	35
Le Réveil de Sennely	35

Sennely... en bref

Le concours communal pour l'embellissement floral	36
La pêche à l'étang communal de Villechaume	36
Fêtes et événements 2024	37
État civil 2023.....	38
Tarifs 2024 location salle polyvalente	38



Le journal municipal d'information est édité par la Mairie de Sennely
2, rue de la Rigolerie
45240 Sennely
Tél. : 02 38 76 93 14
Fax : 02 38 49 63 47
contact.mairie@sennely.fr

Directeur de la publication : Philippe de Dreuzy, maire de Sennely

Secrétaire de rédaction : Elisabeth Collet avec l'aimable participation de Hélène de Dreuzy, Séverine Villey et Jacques Laurent.

La municipalité remercie les auteurs et photographes ayant contribué à la création de ce numéro. Toute reproduction est interdite.

Crédits photos : **Les associations** : ASS Pétanque, Anick Henry (Le Club des Bruyères), Xavier Hory (LN/A Visa Club de France), La Sennelycienne, Sylvie Vercoistre (Bibliothèque), **ainsi que** : Altaïs, Ariase.com, Elisabeth Collet, Yolande Cornuault, Audrey Denize, Dominique Dessagnes (La République du Centre), Pierre Henry, Muriel Martin, Stéphane Molinatti, Frédéric Pasty, Jean-Marc Perruche, SEBB, Service de Presse du ministère de l'Agriculture, Pixabay et Séverine Villey.

Conception et réalisation : Paragramme, Pantin

Impression : Esat Jean Pinaud, 45770 Saran

Dépôt légal : janvier 2024

Photo de couverture : Balade autour de l'étang communal de Villechaume @ Stéphane Molinatti

Les élus municipaux



Philippe de Dreuzy
Maire



Jean-Jacques Bouquin
1^{er} adjoint
Chargé de l'urbanisme
Délégué communautaire



Francis Garrido
2^{ème} adjoint,
Chargé de l'eau
et de l'environnement
Vice-Président du SMICTOM



Muriel Martin
3^{ème} adjointe
Chargée des affaires sociales,
Présidente du SIVOM



Cyril Agoutin



Georges Bleuse



Bruno de Blois



Élisabeth Collet



Yolande Cornuault



Patrick Coutand



Frédéric Deligny



Gilles Foucalt



Martine Orland



Christine Quercy



Séverine Villey

... et les employés communaux 2023

Secrétariat de Mairie :

Marie-Anne BOUSSIER
Sandra LENTI

Services Techniques :

Frédéric PASTY
Pascal GRANDJEAN
Aurélia PIÉTU (remplacement partiel de P. Grandjean)

Agents d'entretien :

Delphine MAILLET
Nathalie PETROT

Agents d'encadrement en garderie périscolaire :

Farida DELIGNY
Audrey DENIZE

Agent Administratif à l'Agence Postale Communale :

Alexandra HOFMAN

Gardien du Camping / Régisseur Camping et Pêche :

Antonio FERNANDEZ



Le Maire,
le conseil municipal
et les agents communaux
vous présentent
leurs meilleurs vœux
pour 2024.

Ce début d'année nous donne l'occasion, comme c'est l'usage, de faire le point sur celle qui vient de s'écouler.

Pour nous 2023 a été plutôt clémente si l'on n'intègre pas la situation internationale bien inquiétante. Même le climat nous a cette année épargné les rigueurs de ses tempêtes et de ses canicules.

Les contraintes financières nous obligent toujours à gérer notre budget au plus juste, en remboursant notre dette encore élevée.

Deux grands travaux se sont achevés cette année : la construction et la mise en service de notre nouveau Centre d'Intervention et de Secours (CIS) donne un bel élan à notre équipe de pompiers, qui a fortement renforcé ses effectifs ; la réfection du réseau d'eau pollué par le CVM est également une étape importante pour notre mise aux normes sanitaires.

Il faut ajouter l'installation d'un nouveau pylône par l'opérateur Bouygues, pour sortir notre village de la zone grise qui définissait la mauvaise qualité de ses communications téléphoniques.

Et puis la refonte de notre site internet est achevée ; cette lourde tâche a mobilisé une partie de nos élus et notre secrétariat, que je tiens à remercier tout spécialement.

Nous avons aussi entretenu nos bâtiments communaux : salles d'eau du gîte communal ; installation d'un défibrillateur et réparations de dégâts d'inondation au Dojo ; menuiseries d'un logement locatif ; remplacement de la barrière du camping ; nous avons, d'autre part, procédé à la plantation de roseaux dans les bassins de notre station d'épuration, curés à la fin de 2022.

Notre PLUI avance à grands pas ; la rédaction du règlement a été une entreprise communautaire à laquelle nous avons activement contribué.

Une grande reconnaissance est due à nos associations, qui ont donné vie à notre village par leurs nombreuses manifestations : lotos, repas, gala de danse, compétitions de pétanque, tir à l'arc, randonnées VTT, concerts, goûter de Noël des enfants, cinéma ... émaillent notre vie quotidienne, agrémentée maintenant, outre la présence de notre boulanger, par l'arrivée d'un nouvel épicier dynamique et attentif à nos besoins.

En 2024, notre approvisionnement en eau va beaucoup nous occuper car le chemisage de notre forage montre des signes de faiblesse que nous devons traiter : une société d'étude a été mobilisée pour travailler sur les solutions que nous devons retenir pour y remédier.

Enfin, le transfert obligatoire de la compétence eau et assainissement, prévu pour 2026, nécessite des études préalables que nous avons entamées.

Au milieu de ces sujets variés qui font de notre vie communale une vie en commun, je vous souhaite une très heureuse année 2024, ainsi qu'à ceux qui vous sont chers.

Philippe de DREUZY
Maire

Les Commissions

(Délibération n°2022-40 du 21/10/2022)

La commission Finances

Ses compétences : préparation et élaboration des documents financiers de la commune : budgets primitifs, décisions modificatives, comptes administratifs.

Ses membres :

- Responsable de la commission : Philippe de Dreuzu.
- Membres : Cyril Agoutin, Jean-Jacques Bouquin, Bruno de Blois, Francis Garrido, Muriel Martin.

La commission Travaux, Patrimoine communal, Urbanisme et PLU

Ses compétences : gestion des demandes d'autorisation d'urbanisme, élaboration du PLUI, programmation des travaux d'infrastructures et d'entretien des bâtiments et de la voirie, gestion du cimetière.

Ses membres :

- Responsable de la commission : Jean-Jacques Bouquin.
- Membres : Georges Bleuse, Patrick Coutand, Bruno de Blois, Frédéric Deligny, Muriel Martin, Christine Quercy, Séverine Villey.

La Commission Appel d'Offres

Ses compétences : examen des candidatures et des offres en cas d'appel d'offres, choix de l'offre économiquement la plus avantageuse.

Ses membres :

- Responsable de la commission : Philippe de Dreuzu
- Membres titulaires : Bruno de Blois, Jean-Jacques Bouquin, Patrick Coutand
- Membres suppléants : Élisabeth Collet, Muriel Martin, Christine Quercy.

La commission Eau et Environnement

Ses compétences : travaux et entretien des réseaux d'eau potable et d'assainissement, sensibilisation et mise en conformité à la réglementation environnementale, gestion des déchets, espaces verts et fleurissement.

Ses membres :

- Responsable de la commission : Francis Garrido.
- Membres : Jean-Jacques Bouquin, Patrick Coutand, Frédéric Deligny, Muriel Martin, Martine Orland, Séverine Villey, Pascal Grandjean, Frédéric Pasty.

La commission Sécurité

Ses compétences : hygiène et sécurité concernant le personnel communal, sécurité des habitants, de la circulation et des espaces publics.

Ses membres :

- Responsable de la commission : Frédéric Deligny.
- Membres : Cyril Agoutin, Bruno de Blois, Jean-Jacques Bouquin, Gilles Foucault.

La commission CCAS

Ses compétences : définition de la politique sociale mise en œuvre par le CCAS, aide et soutien aux personnes en difficulté, gestion des actions en faveur des aînés, réflexion et mise en œuvre d'actions pour la jeunesse et la petite enfance.

Ses membres :

- Responsable de la commission : Muriel Martin.
- Membres : Élisabeth Collet, Frédéric Deligny, Martine Orland, Anick Henry, Denise Demarçaigne, Jocelyne Roger, Laure Berrué.

La commission École

Ses compétences : gestion des locaux, équipements et matériels scolaires et périscolaires.

Ses membres :

- Responsable de la commission : Muriel Martin.

- Membres : Georges Bleuse, Élisabeth Collet, Yolande Cornuault, Frédéric Deligny, Martine Orland.

La commission Vie associative, Culture, Sports, Tourisme et Loisirs

Ses compétences : assistance aux associations, développement des projets culturels, gestion de la bibliothèque, développement et gestion de projets et d'actions sportifs, développement des activités de tourisme et de loisirs, gestion du gîte et du camping.

Ses membres :

- Responsable de la commission : Christine Quercy
- Membres : Cyril Agoutin, Georges Bleuse, Élisabeth Collet, Yolande Cornuault, Patrick Coutand, Gilles Foucault, Muriel Martin, Séverine Villey.

La commission Commerces, Entreprises et Services

Ses compétences : assistance aux entreprises, aux commerces et aux artisans pour améliorer les conditions de leur développement, aide à l'expression de leurs besoins et à la mise en place des réponses apportées.

Ses membres :

- Responsables de la commission : Bruno de Blois / Martine Orland.
- Membres : Georges Bleuse, Élisabeth Collet, Yolande Cornuault, Frédéric Deligny, Gilles Foucault.

La commission Communication

Ses compétences : communication interne et externe, élaboration et gestion des moyens de communication (site Internet, Trait d'Union).

Ses membres :

- Responsable de la commission : Élisabeth Collet
- Membres : Francis Garrido, Muriel Martin, Martine Orland, Christine Quercy, Séverine Villey, Marie-Anne Bous sier.



Extraits des délibérations des conseils municipaux 2023

(hors questions diverses)

L'intégralité des comptes-rendus des conseils municipaux est disponible en mairie ou sur le site internet.

16 décembre 2022

Au cours de sa séance, le Conseil municipal :

- À l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses expressément citées en séance, concernant les dépenses d'investissement avant le vote du **Budget Primitif 2023 de la Commune**, PRÉCISE que les dépenses engagées dans la limite du quart des crédits ouverts au budget primitif 2022 de la Commune, devront être reprises lors du vote du budget primitif 2023 de la Commune
- À l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses expressément citées en séance, concernant les dépenses d'investissement avant le vote du **Budget Primitif 2023 de l'Eau**, PRÉCISE que les dépenses engagées dans la limite du quart des crédits ouverts au budget primitif 2022 de l'Eau, devront être reprises lors du vote du budget primitif 2023 de l'Eau.
- À l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses expressément citées en séance, concernant les dépenses d'investissement avant le vote du **Budget Primitif 2023 de l'Assainissement**, PRÉCISE que les dépenses engagées dans la limite du quart des crédits ouverts au budget primitif 2022 de l'Assainissement, devront être reprises lors du vote du budget primitif 2023 de l'Assainissement.
- À l'unanimité, APPROUVE l'augmentation des tarifs de l'Eau et de l'Assainissement applicables à compter du 1^{er} janvier 2023 comme suit : compteur 1 : 42 €, compteur 2 : 48 €, compteur 3 : 53 €, compteur 4 : 58 €, compteur 6 : 80 € ; prix du mètre cube d'eau : 1,10 €/m³ ;

prix du mètre cube de l'assainissement : 0,90 €/m³.

- À la majorité, DÉCIDE (pour : 12 ; contre : 3, abstention : 0) d'adopter les **nouveaux tarifs de location de la salle polyvalente** proposés et applicables au 1^{er} janvier 2023, sauf pour les contrats de location signés en 2022 pour un événement en 2023.
- À l'unanimité, APPROUVE les **nouveaux tarifs** (environ + 20 %) de **location du gîte communal** à compter du 1^{er} janvier 2023.
- À l'unanimité, APPROUVE le projet de **réhabilitation du réseau d'eau potable - phase 2** pour un montant de 301 500 € HT soit 361 800 € TTC, ADOPTE le plan de financement présenté en séance, AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention de 90 000 € HT au titre du Volet 3 du dispositif d'aide aux communes du Département, soit 29,9 % du montant HT du projet, CHARGE Monsieur le Maire de toutes les formalités.
- À l'unanimité, et après que le rapport du Maire ait été entendu en séance, DÉCIDE d'accepter la proposition faite par la compagnie SIACI/GMF Vie/La Sauvegarde concernant l'adhésion au **contrat groupe 2023-2026 d'assurance statutaire** du Centre de Gestion du Loiret, DÉCIDE d'adhérer à la « convention de gestion d'assurance risques statutaires » proposée par le Centre de gestion du Loiret, S'ENGAGE à inscrire les crédits nécessaires au budget ou précise que les crédits sont inscrits au budget, AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document utile afférent à ce dossier.
- APPROUVE à l'unanimité la Décision Modificative n°2 Budget Commune pour les charges de personnel et frais assimilés du mois de décembre 2022.

10 février 2023

Au cours de sa séance, le Conseil municipal :

- APPROUVE à l'unanimité de créer l'**emploi permanent d'adjoint administratif à temps non complet (15/35^{ème})** de catégorie C de la filière administrative, du cadre d'emplois des adjoints administratifs au grade d'adjoint administratif territorial pour exercer les fonctions de **gestionnaire de l'agence postale communale**.

24 mars 2023

Au cours de sa séance, le Conseil municipal :

- DÉCIDE à l'unanimité de créer l'**emploi permanent de gardien de camping à temps non complet (20/35^{ème})** de catégorie C de la filière des adjoints techniques, du cadre d'emplois des adjoints techniques au grade d'adjoint technique pour exercer les fonctions de gardien de camping.
- ACCORDE au **régisseur principal des recettes pour le camping et la pêche**, pour la saison 2023, le **versement d'une indemnité de régisseur** de 220,00 € brut, d'une **indemnité complémentaire fixe** de 990,00 € pour le **gardiennage de l'étang**, et d'une **indemnité complémentaire fixe** de 390,00 € pour le **camping**, suivant la méthode de calcul ci-dessus.
- APPROUVE à l'unanimité les **Comptes de Gestion** du trésorier municipal des **budgets Communal**, du **Service de l'Eau** et du **Service Assainissement** pour l'exercice 2022
- APPROUVE à l'unanimité les **Comptes Administratifs 2022** pour les **budgets Communal**, du **Service de l'Eau** et du **Service de l'Assainissement**.

- DÉCIDE à l'unanimité de reconduire pour 2023, les **taux d'imposition communaux** suivants : Taxe d'Habitation : 14,42 % ; Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 36,58 % ; Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 69,69 % et CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

- DÉCIDE à l'unanimité d'attribuer les **subventions versées aux associations de Sennely et autres organismes** pour 2023, sous condition de présentation du bilan de l'année précédente.

- DÉCIDE à l'unanimité d'affecter les dépenses décrites en séance au compte 623 « Publicité, publications, relations publiques » dans la limite des crédits inscrits au budget communal.

- APPROUVE à l'unanimité les durées des amortissements en fonction des catégories de biens au budget communal.

- AUTORISE à l'unanimité le maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget et AUTORISE le maire à effectuer toutes les démarches administratives et financières nécessaires à la présente délibération.

- VOTE à l'unanimité le Budget Primitif 2023 de la Commune.

- VOTE à l'unanimité le Budget Primitif 2023 du Service de l'Eau.

- VOTE à l'unanimité le Budget Primitif 2023 du Service de l'Assainissement.

9 juin 2023

Au cours de sa séance, le Conseil municipal :

- APPROUVE à l'unanimité le projet et le plan de financement pour l'**aménagement du camping** (barrière et bornes élec-

triques) et AUTORISE à l'unanimité Monsieur le Maire à solliciter la Communauté de Communes des Portes de Sologne dans le cadre du Fonds de Concours 2023 pour ce projet ;

- APPROUVE à l'unanimité le projet et le plan de financement pour les **volets de la bibliothèque** et AUTORISE à l'unanimité Monsieur le Maire à solliciter la Communauté de Communes des Portes de Sologne dans le cadre du Fonds de Concours 2023 pour ce projet ;

- APPROUVE à l'unanimité le projet et le plan de financement pour le **logement 14Bis Grand Rue** (cabine de douche et chauffe-eau) et AUTORISE à l'unanimité Monsieur le Maire à solliciter la Communauté de Communes des Portes de Sologne dans le cadre du Fonds de Concours 2023 pour ce projet ;

- APPROUVE à l'unanimité le projet et le plan de financement, pour la **salle de bain n°2** du gîte communal et AUTORISE à l'unanimité Monsieur le Maire à solliciter la Communauté de Communes des Portes de Sologne dans le cadre du Fonds de Concours 2023 pour ce projet ;

- DÉCIDE à l'unanimité d'appliquer le tarif de 5,00 € le **jeton machine à laver**, lessive incluse, pour le **camping municipal** de Villechaume à compter de la saison 2023 ;

- APPROUVE à l'unanimité le choix de la Société EXEAU TP pour un montant de 180 823,11 € HT soit 216 987,73 € TTC, pour la réhabilitation du réseau d'eau potable phase 2 et AUTORISE à l'unanimité Monsieur le Maire à signer le marché et toutes les pièces s'y affèrent ;

- ADOPTE à l'unanimité le principe de l'étude du projet d'échange pour dévier le **chemin rural n° 8 au lieu-dit La Poustière** et AUTORISE à l'unanimité Monsieur le Maire à monter le dossier d'information du public.

7 juillet 2023

Au cours de sa séance, le Conseil municipal :

- APPROUVE à l'unanimité le projet et le plan de financement pour les

travaux de réhabilitation du réseau d'eau potable phase 2 et AUTORISE à l'unanimité Monsieur le Maire à solliciter la Communauté de Communes des Portes de Sologne dans le cadre du Fonds de Concours 2023

- DÉCIDE que le ou le(s) référent(s) déontologue(s) seront désignés au niveau de la Communauté de Communes des Portes de Sologne, pour l'ensemble des élus des communes membres et SOLLICITE le report du délai de cette désignation à la fin de l'année, comme le demande l'association des Maires de France au gouvernement. Cette décision fait suite à une modification de la charte de l'élu local par la loi du 21 février 2022 qui introduit la fonction de référent déontologue.

29 septembre 2023

Au cours de sa séance, le Conseil municipal :

- Après présentation du rapport sur le **prix et la qualité du service public d'eau potable 2022**, à l'unanimité, ADOPTE le rapport, DÉCIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération, DÉCIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaudefrance.fr et DÉCIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

- Après présentation du rapport sur le **prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2022**, à l'unanimité, ADOPTE le rapport, DÉCIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération, DÉCIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr et DÉCIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

- DÉCIDE à l'unanimité d'adopter les nouveaux tarifs de la **salle polyvalente** proposés en annexe et applicables au 1^{er} janvier 2024.

- APPROUVE les nouveaux tarifs de location du **gîte communal** à compter du 1^{er} janvier 2024 annexés à la présente délibération.

- APPROUVE à l'unanimité le choix du Cabinet MERLIN pour la mission d'étude pour **l'alimentation en eau potable de la commune** pour un montant de 12 797,50 € HT soit 15 357,00 € TTC, AUTORISE à l'unanimité Monsieur le Maire à signer le marché et toutes les pièces s'y afférant et AUTORISE à l'unanimité Monsieur le Maire à solliciter une subvention de 50 % du montant hors taxe de l'étude auprès de l'agence de l'Eau Loire-Bretagne.

- APPROUVE la **convention de servitude** pour la propriété de Sainte Anne pour le franchissement du chemin n°7 de la Ferté à Vannes par une canalisation d'eau potable privée et AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de servitude.

10 novembre 2023

Au cours de sa séance, le Conseil municipal :

- Après en avoir délibéré, à la majorité à 4 voix Pour, 1 voix Contre et 10 Abstentions : DÉCIDE d'identifier, conformément aux plans annexés et aux observations formulées lors de la

concertation en annexe de la présente délibération sur le territoire de la commune de Sennely, les **zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'EnR** (ainsi que de leurs ouvrages connexes) suivantes :

- lieu-dit Cosnoue/Maison verte, à destination de photovoltaïque sur ombrière, pour une superficie de 7 ha environ,
- lieu-dit Maison Rouge, à destination de photovoltaïque, pour une superficie de 10 ha environ,
- lieu-dit Ateliers Relais, à destination de photovoltaïque sur toitures, DIT que la délibération sera transmise :

- à Monsieur le Sous-Préfet du département, référent à l'instruction des projets de développement des énergies renouvelables,
- à la Communauté de Communes des Portes de Sologne.

- DÉCIDE à l'unanimité d'appliquer le montant de la **taxe de séjour** voté par la Communauté de Communes des Portes de Sologne pour les hébergements communaux concernés de la commune de Sennely en vigueur à ce jour et toutes les révisions éventuelles des montants et taux de la taxe de séjour selon les délibérations du Conseil communautaire.

- APPROUVE, à l'unanimité, **l'augmentation des tarifs de l'eau et de l'assainissement** applicables à compter du 1^{er} janvier 2024, comme suit :
 - le tarif de location annuelle des compteurs reste inchangé ;
 - le prix du mètre cube d'eau sera le suivant : 1,20 € ;
 - le prix du mètre cube de l'assainissement sera le suivant : 1,20 €.

- AUTORISE, à l'unanimité, Monsieur le Maire, délégataire dûment habilité, à signer seul le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds, pour le financement des **travaux de réhabilitation du réseau d'eau phase 2**.

15 décembre 2023

Relevé de décisions en attente de validation du prochain conseil municipal de février 2024.



Approbation et votes des comptes de gestion et administratifs (2022)

(Séance du conseil municipal du 24 mars 2023)

COMMUNE

FONCTIONNEMENT

Recettes	655 490 €
Dépenses	592 702 €
Excédent de l'exercice :	62 788 €
Excédent antérieur reporté :	85 388 €
Résultat de clôture :	148 176 €

INVESTISSEMENT

Recettes	170 164 €
Dépenses	178 857 €
Déficit de l'exercice :	-8 693 €
Déficit antérieur reporté :	-24 886 €
Résultat de clôture :	-33 579 €

EAU

FONCTIONNEMENT

Recettes	97 131 €
Dépenses	134 369 €
Déficit de l'exercice :	-37 238 €
Excédent antérieur reporté :	140 742 €
Résultat de clôture :	103 504 €

INVESTISSEMENT

Recettes	85 635 €
Dépenses	86 074 €
Déficit de l'exercice :	-439 €
Excédent antérieur reporté :	333 639 €
Résultat de clôture :	333 200 €

ASSAINISSEMENT

FONCTIONNEMENT

Recettes	82 750 €
Dépenses	123 319 €
Déficit de l'exercice :	-40 569 €
Excédent antérieur reporté :	50 383 €
Résultat de clôture :	9 814 €

INVESTISSEMENT

Recettes	50 593 €
Dépenses	44 024 €
Excédent de l'exercice :	6 569 €
Excédent antérieur reporté :	36 854 €
Résultat de clôture :	43 423 €



Antenne relais : Sennely sort de sa zone grise

La nouvelle antenne relais a été érigée cet été, à côté de sa cadette construite par TDF en 2017, sur le terrain joutant la station d'épuration. Haute de 50 mètres, elle permet à Sennely de sortir du statut de « zone grise » (zone mal couverte par le

réseau téléphonique hertzien). L'opérateur Bouygues, propriétaire du pylône, est déjà implanté mais d'autres opérateurs peuvent s'y installer, ce qui est déjà le cas pour SFR. L'opérateur Orange, quant à lui, demeure sur le château d'eau jusqu'à la fin de son bail. Cette nouvelle antenne

offre à notre zone rurale la possibilité de profiter maintenant d'un très bon service de téléphonie mobile. Pour rappel, pour bénéficier de la 5G, il faut disposer d'un forfait et d'un smartphone compatible 5G.



▲ Implantation des 2 antennes (en rose 5G, en jaune 4G).
Source : <https://www.ariase.com>



▲ Les deux antennes en place ; à gauche l'antenne TDF de 2017 (non utilisée) ; à droite, la nouvelle antenne Bouygues
© Séverine Villey



Le nouveau site Internet

C'est fait !! Il est là !! Comme promis en 2022, la commune s'est dotée d'un nouveau site Internet mis en service le 6 décembre 2023. C'est la société Altaïs qui a été retenue après consultation auprès de 3 prestataires. Ce projet s'élève à près de 16 000 € HT au total avec une participation de la Communauté de Commune des Portes de Sologne de 2 255 € HT et de 3 962 € HT du Département, restant à charge pour la commune 9 510 € HT.

Accessible sur les smartphones, tablettes, etc, il est facile d'accès et correspond au mieux aux demandes des internautes.

Son adresse n'a pas changé : <https://www.sennely.fr>

Le site regroupe un maximum d'informations, dont :

- une page d'accueil avec de jolies photos déroulantes,
- les horaires d'ouverture de la mairie,
- sept onglets à disposition pour y retrouver toutes les informations souhaitées par les administrés (actualités, mairie, vie pratique, éducation/jeunesse, tourisme, agenda, cadre de vie) ;

- la reprise simultanée des informations PanneauPocket(*)
- une rubrique « les prochains événements »
- une rubrique « informations importantes du moment »
- ainsi qu'une rubrique consacrée aux associations leur permettant de présenter leurs activités et communiquer (via la mairie) sur leurs événements à venir.

De nouvelles fonctionnalités : plusieurs fonctions ont été intégrées, comme par ex. : la possibilité d'augmenter la taille du texte pour plus de visibilité ou encore la fonction « rechercher » qui permet d'obtenir plus rapidement l'information demandée.

La secrétaire de mairie ainsi que 4 conseillers municipales ont suivi une formation de 2 jours afin de pouvoir mettre à jour le site et l'alimenter dans les meilleures conditions possibles.

N'hésitez pas à vous connecter et allez « surfer » sur votre site qui, nous l'espérons, vous apportera les informations que vous attendez ; nous restons à votre

écoute pour toute question et faisons le maximum pour que ce site...vive !

Élisabeth COLLET

(*) Mis en service en juin 2020, PanneauPocket reste toujours une application de communication entièrement gratuite pour les administrés et importante pour vous informer en temps réel des événements de votre commune (et d'autres communes que vous pouvez choisir de sélectionner). En 2023, à Sennely, ce sont plus de 800 smartphones qui possèdent cette application avec plus de 55 000 vues sur les informations diffusées (45 000 en 2022). Pour télécharger l'application, rendez-vous sur : <https://www.panneaupocket.com>



Page d'accueil du nouveau site <https://www.sennely.fr>
© Altaïs

Les numéros utiles

Mairie

2, rue de la Rigolerie
Ouverture au public :
Le lundi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h
Les mercredi, jeudi et vendredi de 9 h à 12 h
Les 1^{er} et 3^{ème} samedis de chaque mois de 9 h à 12 h
Tél. : 02 38 76 93 14
Site : www.sennely.fr
Mail : contact.mairie@sennely.fr

Agence postale communale

Tél. : 02 38 76 95 52
Du mardi au samedi de 9 h 30 à 12 h
Lévé du courrier à 11 h

Écoles

Sennely : Tél. : 09 60 09 51 22
Chaon : Tél. : 09 66 43 28 36
Souvigny : Tél. : 02 54 88 55 76

Cantines

Sennely : Tél. : 02 38 76 97 18
Chaon : Tél. : 02 54 88 47 91

SIVOM Souvigny-Chaon-Sennely

Tél. : 02 54 88 74 54
Mail : sivom-souvignyensologne@orange.fr

Collège Jean Rostand – Lamotte Beuvron

Tél. : 02 54 88 02 61

Renseignements transports scolaires (toute la région)

Site : www.remi.centrevaledeloire.fr

SMICTOM DE SOLOGNE

Tél. : 02 54 88 58 28
Site : <http://smictomdesologne.com>
Mail : contact@smictomdesologne.com

Préfecture du Loiret

Tél. : 02 38 91 45 45
Site : www.loiret.pref.gouv.fr

Perception de Meung-sur-Loire

Service de Gestion Comptable de Meung-sur-Loire
11, rue Saint Jean – 45130 Meung-sur-Loire
Ouverture : Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 h à 12 h 30 et sur rendez-vous
Tél. : 02 38 44 31 08

Communauté de Communes des Portes de Sologne

Tél. : 02 38 76 65 16
Site : www.cc-lafertesaintaubin.fr

Gendarmerie – Tél. : 17

Tél. : 02 38 76 50 47 - La Ferté-Saint-Aubin
Tél. : 02 38 49 82 70 - Saint-Cyr-en-Val

Pompiers – Tél. : 18

Jean-Marc PERRUCHE, Chef de corps
Tél. : 02 38 76 65 82 ou 06 12 85 47 55

Samu – Tél. : 15

Les démarches en mairie

Passeport et Carte Nationale d'Identité :

Sur rendez-vous à la mairie de la Ferté-Saint-Aubin - Tél. : 02 38 64 83 81
ou à la mairie d'Ardon - Tél. : 02 38 45 84 16

Permis de conduire :

Uniquement en ligne :
<https://permisdeconduire.ants.gouv.fr>

Carte grise :

Uniquement en ligne :
<https://immatriculation.ants.gouv.fr>
ou chez un garagiste ou concessionnaire

Type de travaux	Déclaration préalable	Permis de construire	Permis d'aménager	Autorisation de voirie
Construction avec emprise au sol < 20 m ²	●			
Construction avec emprise au sol > 20 m ²		●		
Extension de construction existante < 40 m ²	●			
Extension de construction existante > 40 m ²		●		
Clôture, portail, velux, transformation des ouvertures	●			
Aménagement modifiant la surface habitable			●	
Aménagement ne modifiant pas la surface habitable				
Création d'accès au domaine public, création d'un réseau, échafaudage, busage				●

Urbanisme

Les dossiers complets sont à déposer à la mairie et sont transmis pour instruction au Service Urbanisme de la Communauté de Communes des Portes de Sologne (Tél. : 02 38 61 93 81). Depuis le 1^{er} janvier 2022, les habitants peuvent déposer les dossiers de demandes d'urbanisme de façon dématérialisée.

Vos démarches administratives

Depuis octobre 2022, vous avez la possibilité de vous faire aider à Sennely dans vos démarches administratives. Un Espace Service Public Itinérant (ESPI) vous accueille 2 à 3 fois par mois dans les locaux de la Bibliothèque municipale.





BIENTÔT 16 ans !

PENSEZ AU RECENSEMENT

Secrétariat général
pour l'administration

CALENDRIER DE VOS DEMARCHES

A 16 ANS	Recensement à la mairie de votre domicile, ou sur internet, muni d'une pièce d'identité et du livret de famille
A partir de 17 ans	Convocation à la Journée Défense Citoyenneté
De 17 ans à 25 ans	Obligation de justifier de sa situation vis-à-vis du service national en présentant le certificat de participation à la Journée Défense et Citoyenneté.



La JDC est une étape clé, à ne pas manquer !

Votre certificat est obligatoire pour passer :

- Vos examens (CAP, BEP, BAC, permis de conduire,...)
- Vos CONCOURS (fonction publique, grandes écoles,...)

Ou pour :

- Engagement dans les armées

CENTRE du SERVICE NATIONAL et de la JEUNESSE d'ORLEANS
 Adresse postale : 75 rue du PARC – BP 32521 - 45008 ORLEANS CEDEX 1

Adresse mail : csnj-orleans.contact.fct@intra.def.gouv.fr
(Privilégier le courriel)

Accueil téléphonique au : **09.70.84.51.51**
(serveur vocal – numéro d'appel non surtaxé)

(Pour être mis en relation avec un agent du CSNJ : Faites choix 1, puis choix 3, puis N° de votre Département et valider par #)

Du lundi au jeudi de 9h15 à 11h30 et de 13h30 à 16h15
 Le vendredi de 9h15 à 11h30 et de 13h00 à 15h00

Le centre du service national et de la jeunesse ne reçoit pas de public.



Un seul bon réflexe !

4 mois après votre recensement à la mairie de votre domicile, depuis votre ordinateur ou votre smartphone, **téléchargez :**



Grâce à MAJDC.FR vous pouvez :

- Découvrir la JDC
- Poser toutes vos questions
- Télécharger votre convocation, et votre attestation à l'issue de la JDC
- Modifier la date de convocation de votre JDC
- Demander une exemption

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Le Centre Communal d'Action Sociale de notre commune tient à vous rappeler les actions qui lui sont confiées :

➤ **Mettre en place**, en cas d'urgence et de nécessité, une aide alimentaire, en collaboration avec la **banque alimentaire** du Loiret qui, cette année, a permis d'aider des familles de notre commune. Une douzaine de colis ont ainsi été distribués. Nous remercions la Banque alimentaire du Loiret pour sa générosité lors de ces aides ainsi que les Sennelyciens qui ont donné lors de la collecte réalisée dans la commune du 20 au 24 novembre 2023. Cette année nous avons ainsi récolté 60 kg de denrées alimentaires et produits d'hygiène.

➤ **Aider au financement** d'un voyage scolaire, ou au règlement d'une facture de cantine.

➤ **Participer au paiement des factures** d'eau et d'électricité (1 facture d'eau a été payée).

Les conditions d'attribution de ces aides sont étudiées individuellement par les membres du CCAS, avec l'aide d'un travailleur social du secteur. Toutes les demandes sont étudiées de manière confidentielle, chaque membre étant tenu au secret.

Si vous avez des questions n'hésitez pas à prendre contact en mairie, un membre du CCAS pourra vous recontacter ; vous pouvez également contacter directement La Maison du

Département au 02 18 21 29 00 ou 02 38 25 45 45.

Le CCAS a participé au goûter de Noël organisé par la bibliothèque municipale en finançant l'achat de bonbons et boissons à hauteur de 150 €.

Comme tous les ans, il offre également à nos aînés un cadeau de fin d'année pour un montant de 44 € par colis, avec la participation de nos producteurs et commerces locaux. Cette année, 72 colis ont été distribués.

Muriel MARTIN
Responsable du CCAS

« Les membres du CCAS vous présentent leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année. »»

La Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS)

La CPTS de Sologne, dont le siège social est basé à Neung-sur-Beuvron, a mis en place un dispositif de consultation médicale urgente non vitale pour les personnes résidant sur son territoire et n'ayant pas de médecin traitant.

Actif depuis le 9 janvier 2023, ce dispositif s'adresse aux patients résidant sur les communes suivantes : Ardon, Marcilly-en-Villette, Jouy-le-Potier, Ligny-le-Ribault, La Ferté Saint-Aubin, Ménestreau-en-Villette, Sennely, Yvoy-le-Marron, Chaumont-sur-Tharonne, Vouzon, Souvigny-en-Sologne, Lamotte-Beuvron, Chaon, Neung-sur-Beuvron, La Ferté-Beauharnais, Saint-Viatre, Nouan-le-Fuzelier, Pierrefitte-sur-Sauldre.

N° dédié : 06 47 27 64 58

Site Internet CPTS :

<https://www.cpts-centrevaldeloire.fr/>

CONSULTATION MÉDICALE URGENTE NON VITALE

À PARTIR DU 9.01.2023

Faites appel aux Soins Non Programmés : un Soin Non Programmé ne relève pas de l'urgence vitale, mais nécessite une consultation médicale dans les 24 à 48h.

Pour qui ?

1. Pour les **patients SANS médecin traitant**
2. Résidant sur le territoire de la CPTS Sologne

Quand ?

Le jour
Du lundi au vendredi, de 8h00 à 20h00

La nuit et le week-end
Le soir à partir de 20h, le samedi après-midi, le dimanche et les jours fériés :

J'appelle le 15
Je suis orienté par un assistant de régulation médicale

Pas d'urgence → Urgence

- Médecin régulateur du centre 15
- Conseil médical
- Orientation vers un médecin de garde
- Médecin urgentiste
- Envoi d'une équipe adaptée

32 37

Pour connaître la pharmacie de garde la plus proche

Contact de la CPTS Sologne: Elodie BARET - 06.59.76.79.68 - cpts.sologne@gmail.fr

Le gîte communal

En 2023, la commune a refait les deux salles de bains. Par ailleurs, une box Internet a été installée.

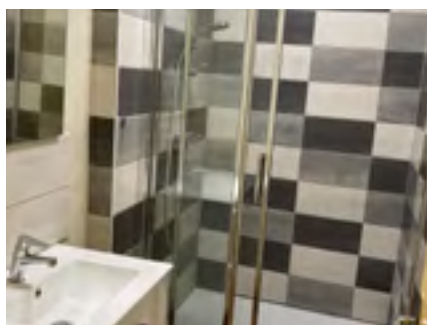
Grâce à des dons, un nouveau canapé et un fauteuil ont été installés dans le salon, ainsi qu'une table, 8 chaises et 2 parasols pour le jardin. Nous remercions les donateurs.

Un grand merci également à Nathalie Piétrot, notre agent communal en charge de l'accueil et de l'entretien du gîte pour

son travail, ainsi que Frédéric Pasty et Aurélia Piétu pour l'entretien du jardin qui offre un espace très agréable pour les locataires du gîte.

Pour toute réservation du gîte, voir les coordonnées en p. 22 « locations touristiques »

Muriel MARTIN



© Frédéric Pasty ▲

Étude sur le forage d'eau potable



▲ Vanes sortant du forage © Elisabeth Collet

L'eau potable distribuée à Sennely, Souvigny-en-Sologne et Chaon est prélevée dans la nappe des calcaires aquitaniens (nappe de Beauce) grâce au forage réalisé sur notre commune en 1965. D'une profondeur de 93 mètres, le forage est équipé de pompes immergées situées à - 51 mètres qui permettent de fournir un débit pouvant aller jusqu'à 1 000 m³/jour.

Un contrôle vidéo du forage réalisé en avril 2023 a mis en évidence un état de vieillissement avancé notamment dans la partie supérieure de l'ouvrage constituant la chambre de pompage, avec en plus d'une corrosion généralisée responsable de la destruction progressive du tubage dans sa partie supérieure, la présence possible d'une déchirure et/ou perforation observée

entre - 43 et - 46 mètres de profondeur. La partie inférieure de l'ouvrage est, quant à elle, en bon état avec des crépines bien ouvertes et pleinement fonctionnelles.

Suite à ce constat, un appel d'offres a été lancé afin de réaliser une étude de faisabilité technico-économique pour résoudre ce problème sur la base des solutions possibles suivantes :

- ▶ la réhabilitation du forage actuel avec examen des possibilités d'alimentation provisoire pendant les travaux,
- ▶ la réalisation d'une interconnexion avec les communes voisines du Loiret ou du Loir et Cher,
- ▶ la recherche d'une nouvelle ressource sur la commune de Sennely ou sur le territoire du SIVOM de Chaon-Souvigny en Sologne.

À l'issue de la consultation des entreprises, le Cabinet Merlin (en co-traitance avec le Cabinet ASTREE) a été retenu pour réaliser cette étude qui durera 6 mois à partir de novembre 2023 pour un coût total de 12 797 € HT. Une demande de subvention de 50 % du montant hors taxe pour « l'aide à la décision » a, par ailleurs, été sollicitée et obtenue auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

Sur la base des résultats de cette étude préalable, la municipalité, en accord avec l'ensemble des acteurs concernés, choisira l'option la plus adaptée pour sécuriser sur le long terme le prélèvement et la distribution d'eau potable.

Francis GARRIDO et
Jean-Jacques BOUQUIN

Plantation de roseaux dans la station d'épuration

Fin 2022, nous avons dû procéder au curage de deux bassins d'assainissement : c'est une opération qui doit être réalisée régulièrement, en principe tous les 6 à 7 ans. L'épidémie de Covid 19 a retardé ces travaux car l'épandage des boues résiduelles était interdit. Une opération lourde de prélèvement et de traitement de ces boues a dû être menée.

Des dégâts occasionnés par ce curage retardé ont ensuite été constatés car une partie des roseaux des bassins a été arrachée, et l'eau sortant de la station contenait un excédent de nitrate par rapport aux normes que nous devons respecter.

Nous avons donc procédé, avec l'opérateur qui avait réalisé le curage, à de nouveaux

travaux : nettoyage des drains traversant les bassins pour les assécher au mois d'août, puis plantation de roseaux dans les surfaces où leur densité était insuffisante en septembre. La période d'été était en effet favorable à la reconstitution de la flore.

Toutes ces opérations coûteuses étaient indispensables et réalisées sous le contrôle des services de la Préfecture et du Département, avec qui nous sommes en contact étroit pour veiller au bon fonctionnement de notre station d'épuration, dont les traitements, réalisés selon des procédés écologiques, demandent une surveillance importante.

Philippe de DREUZY



▲ © Frédéric Pasty

Réhabilitation du réseau d'eau potable - Phase 2

Dans la continuité de la réhabilitation du réseau d'eau potable engagée en 2022 pour régler les problèmes de contamination au chlorure de vinyle monomère (CVM) constatés dans certaines parties du réseau de distribution d'eau potable communal desservant certaines habitations éloignées du bourg, la phase 2 de remplacement de conduites a été réalisée en septembre et octobre 2023.

Les travaux, qui concernaient le secteur de Montcourt, la Poustière, les Aisances, le Tonkin et la Fourassière sont maintenant terminés.

La réalisation de l'ensemble des travaux en 2 tranches successives a permis de remplacer 7,35 kms de canalisation. Ces travaux permettent ainsi de sécuriser une distribution d'eau potable exempte de toute contamination aux CVMs sur l'ensemble du territoire communal, ce qui constitue un enjeu de santé public important.

Comme pour la première phase, qui avait concerné le secteur de La Colminière et Chevaillon, le département du Loiret a profité de ces travaux pour réaliser à sa charge, l'enfouissement de fourreaux,

nécessaires à la distribution de la fibre, avec la mise en place d'un point de branchement desservant chaque propriété.

Le coût total des travaux de cette deuxième tranche, à la charge de la commune, s'élève à 213 258,74 € TTC.

Les subventions du département, de la DSIL, de la DETR et de la Communauté de Communes (Fonds de concours) ont été acquises.

Jean-Jacques BOUQUIN

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)

L'année 2022 a été consacrée à l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) définissant les grandes lignes du PLUI, qui s'établit à l'échelle de l'ensemble de notre Communauté de Communes des Portes de Sologne, et selon les règles de concertation décrites par la Loi.

En 2023, après avoir défini les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), qui prévoient les possibilités d'aménagement des villages, nous avons participé à la

rédaction du projet de Règlement dans le respect du PADD.

C'est la phase concrète du PLUI, qui décrit les règles applicables en détail dans les différentes zones codifiées U (urbaine), A (agricole) et N (naturelle). Il s'agit des formes, des tailles, des hauteurs et des modes d'implantation des constructions, des espaces naturels à préserver, des terrains pouvant accueillir de futurs équipements. Ce document intègre aussi les changements de destination prévisibles dans les zones A et N, ainsi

que les aménagements envisagés dans les OAP. Notre carte communale actuelle sera donc modifiée en cohérence avec ce PLUI.

Le chemin est encore long car il nous mènera, après la rédaction des annexes, aux validations, réunions publiques, délais légaux et enquêtes publiques, jusqu'au milieu de l'année 2025.

Philippe de DREUZY



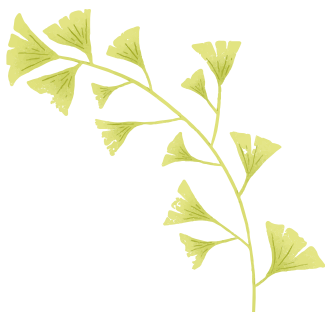
Les consignes à respecter

Le bruit

Travaux de bricolage ou de jardinage

Les travaux réalisés par les habitants à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, telles que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, ... peuvent être effectués uniquement :

- les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30,
- les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h,
- les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.



Musique et soirée

Vous organisez une soirée ? Prévenez vos voisins. Ils sauront qu'ils risquent d'avoir quelques nuisances sonores et seront plus tolérants.

Et pendant la journée, faites en sorte que les bruits tels que ceux provenant des chaînes HI-FI, appareils de radio, télévision, instruments de musique... ne soient pas gênants pour votre voisinage.

Animaux

Les propriétaires d'animaux sont tenus de prendre toutes mesures afin d'éviter une gêne pour le voisinage, en particulier l'aboiement des chiens. **C'est en effet un problème important pour notre village et nous demandons une attention toute particulière aux propriétaires, qui doivent respecter la tranquillité de ceux qui les entourent.**

Les chiens dangereux

Tous les propriétaires de chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégories doivent déclarer leur animal en mairie. Après déclaration, ils doivent également fournir une attestation d'assurance valide chaque année. Ces animaux doivent être muselés et tenus en laisse sur la voie publique.

Feux de plein air

L'arrêté préfectoral du 8 décembre 2022 précise que « le brûlage à l'air libre de déchets végétaux, y compris au moyen d'équipements ou de matériels d'extérieur, est interdit toute l'année ». Parallèlement, l'arrêté précise que « le brûlage de déchets ligneux et semi-ligneux par les propriétaires forestiers et leurs ayants-droits est autorisé sous certaines conditions et modalités ».

Formation PSC1 des agents communaux et du SIVOM

Les 13 et 20 septembre 2023 après-midi, Mme Béatrice LAMBERT, moniteur national de secourisme et pompier de Sennely a dispensé une formation PSC1 « Prévention et Secours Civiques de niveau 1 » à 10 agents communaux de Sennely et du SIVOM.

A l'issue de cette formation, un certificat de compétence de « citoyen de sécurité civile » a été remis à chaque participant. Ainsi, tous les agents sont en mesure d'agir en cas de malaise, d'obstruction, d'arrêt cardiaque, ...

Le coût de cette formation (600 €), a été pris en charge par la Mairie : c'est une contribution à la sécurité de notre village.



Nos sapeurs-pompiers

L'effectif du CIS (Centre d'Incendie et Secours) de SENNELY est composé de 13 sapeurs-pompiers, dont 4 femmes. 1 candidat est en cours de recrutement.

En 2023, 124 interventions ont été effectuées, à savoir :

- 101 secours à personnes
- 8 incendies
- 2 fuites de gaz
- 13 interventions diverses

Le nombre des sorties de secours a doublé par rapport à l'année dernière, principalement dû à l'affectation de notre ambulance depuis mars.

Le CIS dispose de :

- Un Véhicule de Secours Aux Victimes, (ambulance), qui effectue la majorité des interventions. Il a été sollicité 82 fois depuis mars.
- Un Véhicule Tous Usages Dévidoirs (VTUD) pour interventions de feux urbains et interventions diverses.
- Un Camion-Citerne Feux de forêts, CCF 2 000 litres, pour incendies urbains et feux de forêts. Son remplacement est prévu pour 2025 par un CCF 4 000 litres.
- Un Véhicule Léger de Commandement (VLC) pour formations, stages, déplacements SDIS, etc.

La Convention Interdépartementale d'Assistance Mutuelle nous a agrandi notre secteur d'intervention. En 1^{er} appel nous intervenons sur les communes de Sennely, Vannes-sur-Cosson, Isdes, et dans le Loir-et-Cher sur les communes de Souvigny-en-Sologne et Chaon.

Nous sommes intervenus également à Ménestreau-en-Villette, Tigy, Vouzon, Lamotte-Beuvron et Chaumont-sur-Tharonne.

Un entraînement interdépartemental feux de forêts, avec les SDIS 41 et 18, a eu lieu le 15 juin 2023 sur la commune.

Sennely a été répertorié comme « point haut » sur le secteur et pourrait être doté, après études, d'un dispositif de détection incendies feux de forêt situé sur le château d'eau ou sur le pylône de téléphonie.

Si le site est retenu, cela devrait être mis en service courant 2024, ce qui pourrait nous permettre d'intervenir plus rapidement sur les dépôts de feux.

En 2023 :

- Au 14 juillet, le sapeur 1^{ère} classe Davy BETOUX a été promu au grade de Caporal.
- Le 2 décembre lors de notre Sainte Barbe, le Lieutenant Alexandre DHOMMEE a reçu la médaille d'Argent de l'Union Départementale pour 20 ans de service. Des diplômes équipiers SUAP ont été délivrés aux Sapeurs Aurélie FERRADJ et Léo LANGLOIS, équipiers FDF et conduite tout terrain, au caporal Davy BETOUX, chef d'agrès FDF et à la Sergente Béatrice LAMBERT ; un diplôme conduite véhicule hors spécialités a été délivré à la sapeuse Aurélie FERRADJ.
- Le Lieutenant Alexandre DHOMMEE a réussi la formation chef de groupe FDF et le sapeur Hugo CHABIN a été incorporé à la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris.

Comme chaque année, des formations de secourisme et autres ont été dispensées à nos sapeurs-pompiers : incendies, Appareil Respiratoire Isolant, lot de sauvetage et de protection contre les chutes, conduite des véhicules, feux de forêts, etc. Ces temps de formation (dont les manœuvres mensuelles) font partie de l'activité annuelle de notre CIS pour apporter les meilleurs secours possibles.

« Toute l'équipe des Sapeurs-Pompiers du Centre d'Incendie et de Secours de SENNELY vous souhaite une bonne et heureuse année 2024. »

Pour vous former au PSC1 (secourisme), prenez contact avec le chef du CIS.

Je vous invite à venir nous rencontrer lors de nos manœuvres hebdomadaires (tous les samedis) et mensuelles (tous les 1^{er} dimanches matin du mois) à notre CIS.

Nous recherchons activement à recruter de nouveaux sapeurs-pompiers. Une journée portes ouvertes se déroulera le 22 juin 2024 et une journée d'information aura lieu pour informer sur l'engagement, les missions, les formations de sapeurs-pompiers volontaires et l'engagement différencié permettant d'exercer les missions de secours à personnes (80 % environ des interventions) sans être formé à toutes les activités existantes.

Notre nouveau secteur d'intervention et l'attribution du VSAV nous sollicitent davantage. Le renfort de citoyens motivés et altruistes serait précieux pour assurer nos missions dans les meilleures conditions.

Vous avez entre 16 et 50 ans, habitez Sennely ou Souvigny-en-Sologne, rejoignez-nous !

Lieutenant Jean-Marc PERRUCHE
Le Chef du Centre d'Incendie et de Secours de SENNELY.

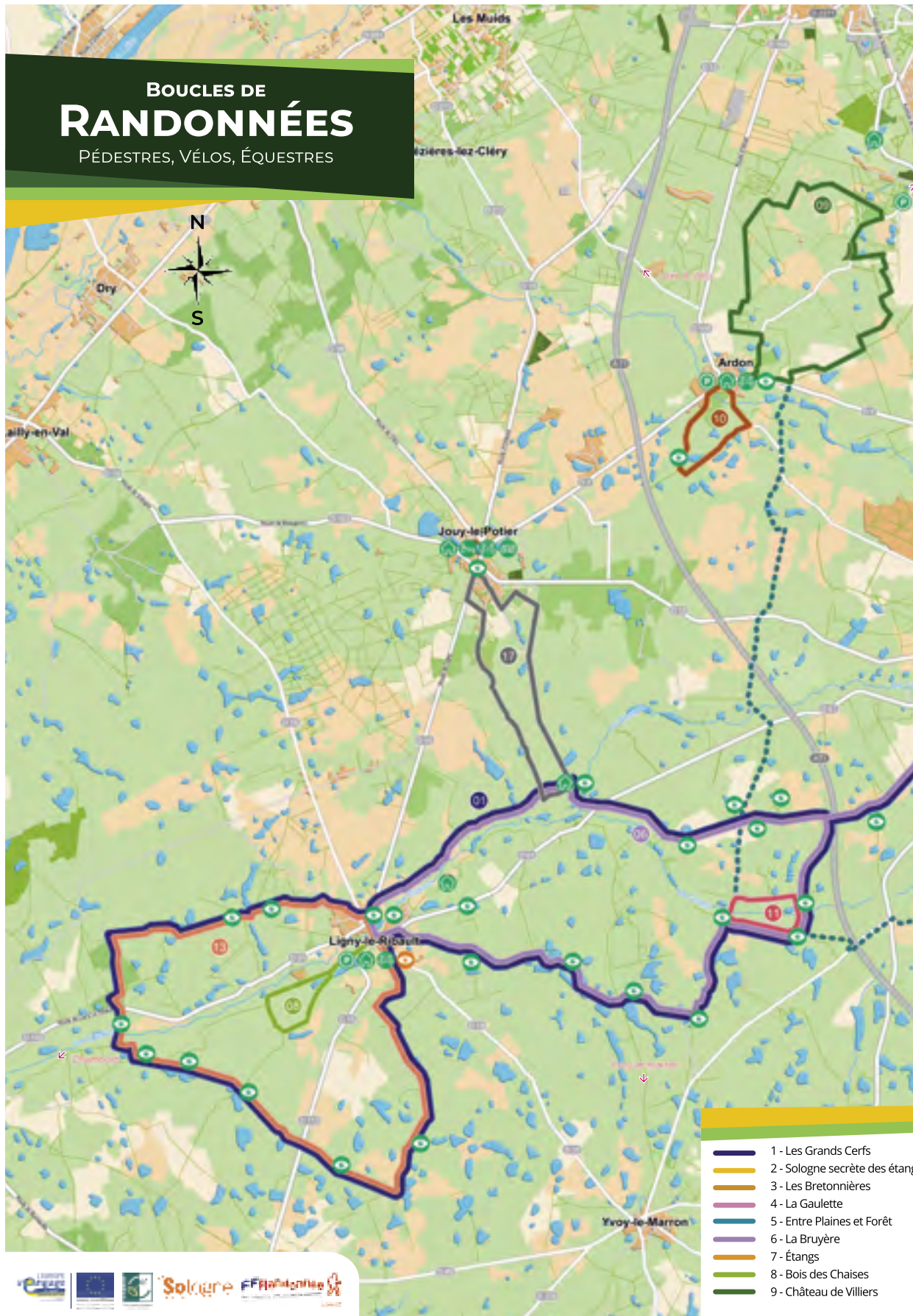
Contact

Lieutenant Jean-Marc PERRUCHE
Tél. : 06 12 85 47 55
E-mail : jean-marc.perruche@sdis45.fr



▲ Le nouveau CIS © Jean-Marc Perruche

Sennely chemins de randonnée





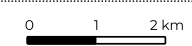
- 52 km
- 45 km
- 8,3 km
- 13,6 km
- 20,2 km
- 32,7 km
- 34 km
- 5,5 km
- 14,3 km

- 10 - Buglain
- 11 - La Canne
- 12 - La Pucelle
- 13 - Châteaux cachés
- 14 - Forêts et Châteaux
- 15 - Empereur Napoléon III
- 16 - Ciran
- 17 - Le Potier

- 4,8 km
- 3,9 km
- 16,7 km
- 20 km
- 27,3 km
- 21,6 km
- 27 km
- 11 km

- Liaisons
- Autoroute
- Départementale
- Chemin
- Cour d'eau
- Voie ferrée

- Camping
- Gîte
- Maison d'hôte
- Aire de pique nique
- Aire de camping car
- Parking
- À voir / à visiter
- Gare SNCF
- Office de tourisme



Sources : SCAN 25 2019, DGFIP EDIGEO 2019

Le camping municipal

L'année 2023 a été une belle année pour le camping de Villechaume avec un chiffre d'affaires brut de près de 33 000 € (contre 30 000 € en 2022).

La fréquentation du camping est en hausse avec un total de 1 435 jours d'occupation sur 7,5 mois (1 270 en 2022). Si les « passages » ont augmenté avec 547 jours d'occupation (318 en 2022), en revanche, le nombre de jours de présence de nos résidents est en baisse avec 888 jours d'occupation contre 952 jours en 2022. Malgré tout, les résidents restent les occupants majoritaires du camping à 62 % contre 38 % pour les « passages ».

On note un pic de fréquentation de « passages » en juillet 2023 avec 211 jours d'occupation pour ce mois (148 jours en 2022), qui peut s'expliquer par l'accueil des cavaliers participant à l'Open de France de la Fédération Française d'Équitation à Lamotte-Beuvron.

Le camping a également vu une augmentation de campeurs de pays étrangers qui représentent 30 % de fréquentation de « passages » : Pays-Bas en majorité mais également Belgique, Allemagne, Suisse, Angleterre, Espagne. Nous espérons les compter parmi nous en 2024.

Organisés par la municipalité, deux événements festifs se sont déroulés au camping cette année :

- le 8 juillet, après-midi consacré au tir à l'arc, animé par Georges Bleuse et Gilles Foucault. Une vingtaine d'enfants a pu ainsi appréhender cette activité ludique en passant un bon moment ;
- le 14 juillet midi, apéritif au camping avec les campeurs résidents, les campeurs de passage et quelques élus de la commune. Chacun et chacune a pu partager un bon moment de convivialité.

Beaux succès pour ces deux manifestations que nous espérons renouveler en 2024 !

Le camping de Villechaume vous accueille du 15 mars au 31 octobre. Doté de 40 emplacements ombragés et délimités par des haies, il est situé à 800 mètres du cœur du village et à proximité du plan d'eau communal, apprécié par les amateurs de pêche.

Élisabeth COLLET



Tarifs Camping

(délibération du 23 février 2024)

Emplacement.....	2,70 €
Adulte.....	3,00 €
Enfant – 10 ans.....	1,60 €
Véhicule à moteur (1).....	1,50 €
Électricité (10 A).....	3,20 €
Visiteur.....	2,00 €
Animal.....	1,00 €
Garage mort.....	2,50 €
Machine à laver.....	5,00 €
Hivernage.....	175,00 €
Taxe de séjour (par personne majeure et par nuitée).....	0,20 €

« La municipalité tient à remercier Antonio Fernandez, qui, pour sa première saison en tant que régisseur du camping, a su apporter dynamisme et bonne ambiance tout au long de la saison. Par son implication, Antonio a prouvé qu'il était force de proposition pour animer notre camping municipal et nous l'en remercions vivement. Nous lui donnons rendez-vous pour la saison 2024 ! »

Les locations touristiques

Six gîtes et un camping vous accueillent à Sennely.

Camping municipal : ouvert de mi-mars à fin octobre. Situé près de l'étang communal de Villechaume. 40 emplacements délimités par des haies. Aire de service pour les camping-cars.
Contact : 06 08 04 15 06 (gardien)

Gîte communal : ancien presbytère, labellisé Gîtes de France 2 épis, meublé classé 2 étoiles. 5 chambres et un agréable jardin clos. Pour 10 personnes. Au cœur du village.

Contact : 02 38 43 30 90 –
Site : www.gites-de-france-loiret.com

Monsieur Guérin : charmant gîte de deux pièces pour 4 personnes au cœur du village sur un terrain indépendant.
Contact : 06 49 88 69 62

Tireloup : gîte de La Robardière, pour 8 personnes. Route de Ménestreau-en-Villette, labellisé Gîtes de France 3 épis et 3 étoiles avec le label Tourisme et Handicap.
Contact : Marie-Laure et Thierry Labbé : 02 38 76 94 96 – Site : www.tireloup.fr
Courriel : tireloup@orange.fr

Relais Solognot : Madame Drouineau et Monsieur Vanbeselaere : jolie maison solognote. Centre du village. Gîte pour 4 personnes et 3 chambres d'hôtes de 2, 3 ou 4 personnes.
Contact : 06 80 67 45 19 ou 06 47 58 72 72

Gîte de La Tuilerie : pour 6 personnes. Proche du bourg au calme dans les bois.
Contact : Patrice Arbel – 06 43 65 02 23

Auberge de Villechaume : chambres d'hôtes. Proche du centre bourg.
Contact : 02 38 66 59 46 ou 06 25 16 85 29

Taxe de séjour : la communauté de communes des Portes de Sologne à laquelle appartient Sennely a instauré une taxe de séjour. Tous les hébergeurs doivent la percevoir auprès de leurs hôtes adultes.

Les dates marquantes en 2023

Inauguration du Centre d'Incendie et de Secours (CIS)

Le CIS de Sennely a été inauguré le 21 janvier 2023. C'est un grand événement car ce nouveau bâtiment, situé sur un terrain donné par la commune, améliore notre capacité à faire face aux accidents divers qui nous touchent, en particulier ceux concernant les personnes, mais aussi, et c'est une nouveauté, pour lutter contre les feux de forêt, qui se multiplient lors des canicules estivales.

Nous sommes reconnaissants au Conseil Départemental d'avoir apporté l'ingénierie, puis le financement de cet équipement indispensable au village.

Fête de la musique

Au vu du succès de la fête de la musique 2022, la municipalité, avec le soutien de la Sennelycienne, a souhaité renouveler cette manifestation le 17 juin. Plus de cent personnes sont venues écouter, applaudir, danser, ... au rythme de musiques diverses et variées. Cette année, le programme était dense avec des percussions brésiliennes, un guitariste-chanteur, un auteur-compositeur-chanteur, un groupe musical de chansons solognotes et, pour terminer la soirée en dansant, un groupe amateur pop'rock. Une date au programme riche est déjà envisagée pour 2024.



▲ On danse avec le groupe Echo-Système © Séverine Villey

Le tir à l'arc



▲ Ne nous trompons pas, le tir se passe bien... devant les cibles !
© Séverine Villey

Une première cette année ! L'après-midi du 8 juillet : tir à l'arc au camping ! Une belle initiative de Georges Bleuse et Gilles Foucault pour découvrir cette activité qui a rassemblé une vingtaine d'enfants et quelques adultes curieux de ce sport. Nous remercions vivement Georges et Gilles et les encourageons à renouveler ce bon moment pour 2024.

Exposition « Les mots de la Bible »

Cette belle exposition nous a permis cet été de mieux comprendre comment certains mots de la Bible sont restés dans notre langage quotidien : la Tour de Babel, l'Exode, le Messie, David et Goliath, le bouc émissaire ou la Zizanie, ont pour nous des consonances familières dont nous avons pu ainsi retrouver l'origine.

Merci aux permanents des week-ends (du 8 juillet au 17 septembre) qui nous ont ouvert les portes de l'église, où la fraîcheur agrémente la visite.

Visite du Ministre de l'Agriculture

Monsieur Marc Fesneau, Ministre de l'Agriculture, est venu passer quelques heures avec nous le 4 décembre. Il a visité deux parcelles forestières et a signé les SRGS (Schémas Régionaux de Gestion Sylvicole) qui encadrent la gestion des forestiers privés, propriétaires des trois quarts de la forêt française. Les enjeux sont donc importants et notre commune ne peut que se réjouir de l'intérêt manifesté par le Ministre.

Philippe de DREUZY



▲ Signature des SRGS en présence de Marc Fesneau et Anne-Marie Bareau, présidente du CNPF
© Service de presse ministère.

2023 : Une seconde année de sécheresse

Au cours de l'année 2023, nous avons traversé en France une seconde année consécutive de sécheresse. Ce fut notamment le cas dans le Loiret et sur notre territoire communal. Au-delà des impacts sur les eaux de surface (cours d'eau, étangs, la Loire...), cela touche aussi directement les eaux souterraines qui constituent des ressources naturelles majeures. En effet, elles sont non seulement à l'origine de 63 % de l'eau potable distribuée en France mais aussi du soutien des débits de cours d'eau et du maintien des zones humides. À Sennely, nous prélevons notre eau potable exclusivement dans la nappe de Beauce, à 91 m de profondeur et nous la partageons avec les communes de Chaon et de Souvigny-en-Sologne.

Après une année 2022 de sécheresse, l'hiver 2022-2023 n'a pas été suffisamment pluvieux pour recharger les nappes d'eau souterraines en France. À fin mars 2023, environ 75 % des nappes étaient sous les normales de saisons, dont environ 20 % avec des niveaux très bas. À fin juin, environ 68 % des nappes

affichaient des niveaux inférieurs aux normales et annonçaient un été compliqué. Les pluies du printemps ont été peu bénéfiques pour les nappes et ont surtout profité à la végétation. Même si la situation s'est améliorée en été grâce à quelques précipitations, 62 % des niveaux des nappes étaient sous les normales mensuelles à fin août 2023.

Le mois de septembre marque habituellement le début de la reprise de la recharge des nappes, avec la survenue des premières précipitations importantes et la chute des températures. Ce ne fut malheureusement pas le cas cette année où la part des pluies infiltrées en profondeur est restée faible (pluies insuffisantes et épisodes orageux localisés favorisant uniquement le ruissellement). De plus, la végétation encore active, du fait de températures élevées, a consommé une partie de l'eau infiltrée dans les sols.

Compte tenu de l'effet cumulé de ces deux dernières années de sécheresse et des temps nécessaires pour reconstituer les réserves en eaux souterraines comme dans la nappe de Beauce, nous devons

plus que jamais avoir une consommation raisonnée et responsable de l'eau qui arrive à nos robinets, pendant les périodes de chaleurs mais aussi en dehors de ces périodes.

Cela passe aussi par le respect des arrêtés préfectoraux de restrictions d'usage de l'eau relayés par la municipalité (affichage en mairie, site internet et Panneau Pocket). Ces consignes concernent à la fois le réseau public mais aussi les ouvrages des particuliers (plans d'eau et forages privés), afin de protéger nos ressources en eau dans un contexte de réchauffement climatique de plus en plus présent. À noter que sur notre commune, nous avons été classés en niveau « crise » sur une grande partie de l'année, c'est-à-dire le niveau de restrictions le plus élevé.

Nous sommes donc tous acteurs et responsables pour garantir une distribution d'eau suffisante et de qualité à chacune et chacun d'entre nous.

Francis GARRIDO et Séverine VILLEY

2023 avec nos services techniques

Cette année, la plantation des annuels a été effectuée un vendredi. Cependant, un arrêté préfectoral prenant en compte la gravité de l'état de sécheresse et interdisant l'arrosage, a été rendu public le mercredi suivant. Dès lors, comment s'organiser ?

À la demande de Monsieur le Maire, la DDT (Direction Départementale des Territoires) a donné une dérogation autorisant l'arrosage avec l'eau de la commune, le temps que celle-ci s'équipe de matériel adapté. Suite à cela, une commande d'une cuve de mille litres équipée d'une pompe électrique a été effectuée.

Avec l'accord de la DDT, la commune pourra

réutiliser l'eau de rejet de la station d'épuration en cas de sécheresse, en attendant des travaux importants sur cette dernière et aura également la possibilité de récupérer l'eau des lavages des filtres du château d'eau, avec, cependant, l'inconvénient que ce sont des eaux chargées en fer ou manganèse sans que nous connaissions la réaction des plantes.

En raison du délai de livraison de la cuve, cet arrosage n'a pas pu être testé cette année.

Sur l'ensemble de la commune, le traitement des adventices reste problématique et chronophage, surtout au niveau du ci-

metière et sur les trottoirs. Au cimetière, suite à mes explications, les usagers comprennent les difficultés ; cependant, je rappelle qu'il n'est pas autorisé de fleurir les tombes hors des concessions

En août le jury régional pour le fleurissement a été accueilli par Monsieur le Maire et moi-même. Hélas, malgré les bonnes conclusions de cette visite, nous n'obtiendrons pas de deuxième fleur cette année. Un nouveau rendez-vous sera organisé en 2024 avec les organismes CAUE 45 (Conseil Architecture Urbanisme Environnement du Loiret) et SHOL (Société d'Horticulture d'Orléans et du Loiret) pour améliorer certains points.

Cette année, l'élagage des chênes et le nettoyage du bassin d'orage ont été effectués par une société spécialisée et les services communaux au lotissement « Les Chênes ». L'année prochaine, le deuxième bassin du lotissement de « La Tannerie » sera nettoyé.

Plus de 90 tonnes de calcaire ont été utilisées cette année pour la réfection des chemins communaux. Cela représente une charge de travail et un coût non négligeables, que le simple respect des limitations de vitesse de circulation sur nos chemins permettrait d'alléger notablement. Merci d'avance d'y veiller.

Pour rappel, des règles importantes de savoir-vivre sont indispensables pour le bien-être de tous. Ainsi, de plus en

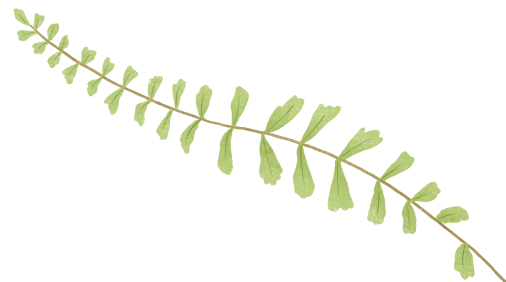
plus de déjections animales (chien et chat) sont visibles sur les trottoirs, les massifs floraux, les pelouses et malheureusement l'aire de jeux ! Ce n'est pas compliqué de ramasser les déjections de vos animaux de compagnie, d'autant que des sacs sont disponibles à moindres frais dans les magasins spécialisés. Ainsi, chacun profitera au mieux de nos espaces publics ... sans rapporter sous ses chaussures un souvenir fort désagréable...

Par ailleurs, rappel d'un sujet certes ennuyeux mais nécessaire : les toilettes. Encore beaucoup trop de lingettes, de serviettes périodiques, de préservatifs et autres objets ou tissus destinés à la poubelle et non à la station d'épuration, arrivent jusqu'à celle-ci et doivent être collectés manuellement lors du nettoyage des pompes de relevage chaque semaine.

Aussi je vous rappelle qu'il faut jeter ces détritus impérativement dans vos poubelles et non dans les toilettes, contrairement à ce qui peut être écrit sur certains emballages.

Continuons ensemble à développer, respecter et embellir notre commune pour cette nouvelle année.

Frédéric PASTY



Les astuces de Fred

L'homme a toujours introduit de nouvelles espèces et variétés dans les différents milieux que nous cultivons. Mais certaines, invasives, se développent rapidement au point de perturber l'écosystème, ce qui a un impact néfaste sur le plan économique et/ou celui de la santé humaine.

Dans notre région, de nombreuses espèces sont jugées problématiques dont voici quelques exemples principaux :

- la Renouée du Japon,
- l'Ailante,
- le Buddleja davidii (arbre à papillons),
- la Balsamine de l'Himalaya,
- la Jussie (aquatique),
- ou encore le Gynerium (herbe de la pampa).

Je vous conseille donc de faire attention à leur propagation et à bien les détruire une fois arrachées. Pour plus de renseignement vous pouvez consulter le site internet « www://fredon.fr/cvl/ » du Centre Val de Loire, sur lequel plein d'informations utiles vous attendent.

Frédéric PASTY

- 1 : La Renouée du Japon
- 2 : L'Ailante
- 3 : Le Buddleja davidii (arbre à papillons)



- 4 : la Balsamine de l'Himalaya
- 5 : la Jussie (aquatique)
- 6 : Le Gynerium (herbe de la pampa)



La Communauté de Communes des Portes de Sologne



Coordonnées

Les Portes de Sologne
Communauté de Communes
Place Charles de Gaulle
45240 La Ferté Saint-Aubin

Tél. : 02 38 61 93 80
Site internet : <https://www.ccportesdesologne.fr/>
Mail : 3CLFSA@laferte.org

Horaires d'ouverture au public :
du lundi au vendredi : 8 h à 12 h et de
13 h 30 à 16 h 30

La Communauté de Communes des Portes de Sologne regroupe 7 communes : Ardon, Jouy-le-Potier, La Ferté-Saint-Aubin, Ligny-le-Ribault, Marcilly-en-Villette, Ménestreau-en-Villette, Sennely.

Office de Tourisme des Portes de Sologne

Rue des Jardins – 45240 La Ferté Saint-Aubin
Tél. : 02 36 99 45 59
mail : tourisme@ccportesdesologne.fr
Site internet : <http://www.tourisme-en-sologne.fr/>

Ouverture au public :

Avril, mai, juin et septembre :

- du mardi au samedi : 9 h 30 – 13 h 00 /
14 h 30 – 18 h 00

Juillet et août :

- du mardi au samedi : 10 h 00 – 13 h 00 /
14 h 30 – 18 h 30

- le dimanche : 10 h 00 – 12 h 30

D'octobre à mars :

Fermeture au public (hors vacances de la Toussaint) et accueil téléphonique/emails
du lundi au vendredi : 9 h 00-12 h 30 /
13 h 30-17 h 30.

Association de Soins et d'Aide à Domicile du canton de LA FERTÉ SAINT AUBIN

Les Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile s'adressent aux personnes âgées, aux personnes dépendantes et aux personnes handicapées. Ils assurent, au domicile des personnes, des prestations de services ménagers et des prestations d'aide à la personne pour les activités ordinaires et les actes essentiels de la vie quotidienne.

Nous pouvons tous vous aider : actifs ou retraités, adultes ou enfants, famille ou personne isolée, personne en situation de handicap ou en incapacité temporaire. Vous pouvez bénéficier d'un crédit d'impôt de 50 % sur nos prestations.

Contact :
187, Rue de la Libération
45240 LA FERTE SAINT-AUBIN
Tél. : 02 38 76 00 81
Mail : saad.laferte@asad45.fr
Site internet : <https://www.lafertesaintaubin.fr/fiche-annuaire/association-de-soins-et-daides-a-domicile-asad/>

La collecte et la gestion des déchets par le SMICTOM de Sologne

La collecte des déchets de Sennely est assurée par le SMICTOM de Sologne (Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères) basé à Nouan-le-Fuzelier (<http://smictomdesologne.com> ou Facebook SMICTOM de Sologne). Il intervient sur 24 communes (40 200 habitants) organisées en 5 communautés de communes. Trois nouvelles communes (Ardon, Jouy-le-Potier et Ligny-le-Ribault) de la Communauté de communes des Portes de Sologne intégreront le SMICTOM de Sologne à compter du 1^{er} janvier 2024.

Le SMICTOM assure la collecte et le traitement des déchets des ménages ainsi que la gestion de huit déchetteries et huit

plateformes de déchets verts réparties sur l'ensemble du territoire et ouvertes à tous les habitants du territoire. En 2022, le SMICTOM a collecté 7 955 tonnes d'ordures ménagères et 1 238,86 tonnes de déchets issus du tri sélectif, ce qui correspond, par habitant, à 198,74 kg d'ordures ménagères et 30,95 kg de déchets issus du tri sélectif.

Nous rappelons les principales consignes à retenir pour réaliser le tri qui vise à réduire le volume d'ordures ménagères et à une meilleure valorisation des déchets :

➤ seuls les cartons d'une taille d'une boîte à chaussures peuvent être déposés dans vos bacs jaunes (vous pouvez les

découper). Les plus volumineux sont à déposer dans l'une des déchetteries ou bien dans le bac mis à disposition sur la plateforme de déchets verts à Chaon ;

➤ vous pouvez déposer dans vos bacs jaunes tous les emballages en plastique, métal et cartonnettes (emballages cartons, bouteilles et flacons en plastique, briques alimentaires, boîtes acier et aluminium, pots de yaourt, films plastiques, barquettes en polystyrène, capsules à café...).

Les années 2021 et 2022 ont été marquées par l'augmentation importante du coût des matières premières et de l'ensemble des biens de consommations. Afin de pouvoir maintenir la qualité de

service dans ce contexte, le SMICTOM de Sologne a dû augmenter de 3,90 % le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) qui avait été fixé en 2014. Concernant la redevance spéciale appliquée aux professionnels, la TEOM a augmenté de 2 % et la redevance spéciale pour les cartons de 2,70 %.

En termes de projets réalisés, d'études en cours et d'évolution à venir nous pouvons citer :

- La rénovation de la plateforme de déchets verts de Chaon ;
- L'étude de l'intégration des communes de Ligny-Le-Ribault, Jouy-le Potier et Ardon au SMICTOM ;
- L'achat de 2 camions mini bennes afin d'accéder plus facilement et avec une meilleure sécurité à certaines zones de collectes difficiles d'accès pouvant mettre en danger le personnel et les citoyens ;
- L'étude de faisabilité pour la réfection et l'amélioration du quai de transfert

de l'ensemble des ordures ménagères du territoire couvert par le SMICTOM et localisé à Nouan-le-Fuzelier ;

- La mise en œuvre du tri à la source des biodéchets sur l'ensemble des communes à partir de 2024 afin d'être en conformité avec la réglementation et de diminuer le volume d'ordures ménagères incinérées.

Rappel des différentes collectes pour Sennely avec des évolutions à partir de janvier 2024 :

- Ordures ménagères (bacs à couvercle bordeaux) : à partir de janvier 2024, 1 fois toutes les 2 semaines, le lundi des semaines paires ;
- Tri sélectif (bacs à couvercle jaune) : 1 fois toutes les 2 semaines, le vendredi après-midi des semaines impaires.
- Encombrants : à date fixe sur inscription obligatoire auprès du SMICTOM (02 54 88 58 28 ou smictomdesologne@orange.fr) : le lundi 18 mars 2024 et le lundi 16 septembre 2024
- Déchets organiques : possibilité de se procurer auprès du SMICTOM un



composteur individuel pour faire son propre compost. Inscrivez-vous par mail à l'adresse suivante : biodechets.smictomdesologne@orange.fr ;

- Verre, journaux, bouchons et vêtements : mise à disposition de collecteurs rue de la Barauderie à Sennely ;
- Pour tous les autres déchets, accès gratuit à l'ensemble des déchetteries et des plateformes de déchets verts du SMICTOM de Sologne présentés dans les tableaux ci-dessous.

Francis GARRIDO
Vice-Président du SMICTOM de Sologne

les plateformes de déchets verts		
Communes	Hiver	Été
CHALMONT sur THARONNE Route de la Ferté Saint Aubin	Du 01/12/2023 au 28/02/2024 : ouvert les samedis semaines paires : 9 h 30 – 11 h 30	SAMEDI : 9 h 30 à 11 h 30
CHAON SENNELY SOUVIGNY Route de Souvigny	Du 01/12/23 au 31/03/24 : ouvert les samedis semaines impaires : 9 h 15 – 11 h 15	Du 01/04 au 30/11 : LUNDI : 9 h 15 – 10 h 45 SAMEDI : 9 h 15 – 11 h 15
MARCILLY en GAULT Rue des Aubiers	Lundi et samedi : 10 h – 12 h Du 01/12/2023 au 28/02/2024 : ouvert les samedis semaines impaires	LUNDI et SAMEDI : 10 h – 12 h
NOUAN le FUZELIER Zl des Loaitières	Vendredi : 14 h – 17 h Samedi : 9 h – 12 h Du 01/12/2023 au 28/02/2024 : ouvert tous les vendredis après-midi et uniquement les samedis 9 et 23 décembre, 6 et 20 janvier, 3 et 17 février	VENDREDI : 14 h – 17 h SAMEDI : 9 h – 12 h
ORÇAY Route de Nançay	Samedi : 9 h – 12 h Du 01/12/2023 au 28/02/2024 : ouvert les samedis semaines impaires	SAMEDI : 9 h à 12 h
SAINTE VITRE Rue des A.F.N	Fermeture du 15/12/2023 au 28/02/2024	Du 04/03 au 30/04 : SAMEDI : 10 h – 12 h Du 01/05 au 30/09 : SAMEDI : 9 h – 12 h
VILLENY Rue Creuse	Fermeture du 28/11/23 au 17/03/24	Lundi : 9 h – 10 h VENDREDI : 13 h 30 – 15 h 30 1er et 3ème samedis de chaque mois : 10 h – 12 h
VOUZON Chemin de Jargeau	Du 15/10 au 31/03 : Samedi : 9 h 30 – 11 h 30 Du 01/12/2023 au 28/02/2024 : ouvert les samedis semaines paires	Du 01/04 au 30/09 : LUNDI : 9 h 30 – 11 h 30 SAMEDI : 9 h 30 – 11 h 30

COMMENT UTILISER LES DÉCHÈTÈRIES DU SMICTOM ?

Horaires et localisation des déchetteries à votre disposition :

LA FERTÉ SAINT-AUBIN	SALBRIS
<ul style="list-style-type: none"> 01 - Rue de la Ferté Saint-Aubin Lundi, mardi, vendredi et samedi : 09:30 à 12:30 et 13:30 à 17:30 Mercredi : 13:30 à 17:30 Lundi, mardi, vendredi et samedi : 9h à 12h30 et 13:30 à 17h Mercredi : 13:30 à 17h 	<ul style="list-style-type: none"> 02 - Rue de la Ferté Saint-Aubin Lundi, mardi, vendredi et samedi : 09:30 à 12:30 et 13:30 à 17:30 Mercredi : 13:30 à 17:30 Lundi, mardi, vendredi et samedi : 9h à 12h30 et 13:30 à 17h Mercredi : 13:30 à 17h
LAMOTTE-BEUVRON	SELLES-SAINT-DENIS
<ul style="list-style-type: none"> 03 - Rue de la Ferté Saint-Aubin Lundi : 13:30 à 17:30 Mardi, mercredi, vendredi et samedi : 09:30 à 12:30 et 13:30 à 17:30 Lundi : 13:30 à 17h Mardi, mercredi, vendredi et samedi : 9h à 12h30 et 13:30 à 17h Mercredi : 13:30 à 17h 	<ul style="list-style-type: none"> 04 - Rue de la Ferté Saint-Aubin Lundi et vendredi : 9h à 12h30 Samedi : 09:30 à 12h Lundi et vendredi : 9h à 12h Samedi : 09:30 à 12h
MARCILLY-EN-VILLETTE	SOUQUES
<ul style="list-style-type: none"> 05 - Rue de la Ferté Saint-Aubin Lundi : 09:30 à 12h Mardi : 14h à 17:30 Mercredi : 09:30 à 12h Lundi : 09:30 à 12h Mardi : 14h à 17h Samedi : 09:30 à 12h 	<ul style="list-style-type: none"> 06 - Rue de la Ferté Saint-Aubin Lundi : 09:30 à 12h Mardi et samedi : 14h à 17h30 Lundi : 09:30 à 12h Mardi et samedi : 14h à 17h
HÉNÉSTREAU-EN-VILLETTE	THIELLAY
<ul style="list-style-type: none"> 07 - Rue de la Ferté Saint-Aubin Lundi et samedi : 14h à 17h30 Mardi : 09:30 à 12h Lundi et samedi : 14h à 17h Mardi : 09:30 à 12h 	<ul style="list-style-type: none"> 08 - Rue de la Ferté Saint-Aubin Lundi, mardi, vendredi et samedi : 09:30 à 12:30 Mardi : 14h à 17h30 Vendredi et samedi : 09:30 à 12h Mardi : 14h à 17h Vendredi et samedi : 09:30 à 12h

Le SIVOM de Chaon, Sennely et Souvigny-en-Sologne



▲ École maternelle de Sennely © Muriel Martin

Le Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple a en charge le fonctionnement des écoles du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) et la distribution d'eau sur les communes de Souvigny-en-Sologne et Chaon (la fourniture d'eau est assurée par la commune de Sennely).

Le SIVOM... et les écoles

Nos écoles, regroupées en RPI avec les communes de Chaon et Souvigny-en-Sologne, accueillent 100 élèves pour la rentrée 2023, répartis comme suit :

SENNELY				CHAON			SOUVIGNY		
PS	MS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CE2	CM1	CM2
9	6	6	10	16	10	7	8	9	19
15 élèves		16 élèves		16 élèves	17 élèves		17 élèves		19 élèves
Total : 31 élèves				Total : 33 élèves			Total : 36 élèves		

Pour la partie scolaire, le SIVOM a en charge : le budget de fonctionnement des classes, les charges de personnel (ATSEM, cantinières, agents de surveillance, chauffeur de bus et secrétaire), les dépenses d'énergie des bâtiments scolaires et cantines ainsi que l'entretien des installations de chauffage, les produits d'entretien, les abonnements de télécommunications et photocopieurs, matériel pédagogique et informatique pour chaque école.

Le SIVOM est financé par les 3 communes du RPI (Sennely, Souvigny-en-Sologne et Chaon). La participation des communes pour l'année 2023 est de 247 965,89 € au total calculé selon une clé de répartition qui tient compte du nombre d'habitants, d'élèves et de dotations perçues

par chaque commune. Le montant de la participation est demandé en fonction des dépenses et il est malheureusement en augmentation pour faire face aux prix de l'électricité, des repas, du carburant, etc ...

Le coût du repas à la charge des familles est de 3,60 € par élève et de 5 € pour un repas occasionnel.

Le personnel du SIVOM a pu bénéficier d'une formation « premier secours » dispensée par l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Loiret.

Le service de transport scolaire est assuré par le SIVOM sous délégation de compétences de la Région Centre Val de Loire. Les accompagnatrices du bus scolaire et la Présidente ont bénéficié d'une formation pour le transport scolaire (législation, organisation, droits et devoirs, conduite à tenir en cas d'indiscipline, sécurité dans les transports, ...) proposée et financée par les services REMI 41.

Chaque école dispose d'une garderie périscolaire qui accueille les enfants de leur commune respective.

La garderie de Sennely accueille les enfants de 7 h à 8 h 45 le matin et le soir de 16 h 30 à 18 h 45. Les inscriptions se font en mairie.

Le SIVOM... et l'eau

Le SIVOM a en charge la distribution de l'eau sur les communes de Souvigny-en-Sologne et Chaon, les relevés de compteur, la facturation ainsi que l'entretien du réseau.

La commune de Sennely fournit l'eau ; en contrepartie le SIVOM (partie eau) participe aux frais de fonctionnement du château d'eau.

Contact :

SIVOM – 30, rue du Gâtinais
41600 Souvigny-en-Sologne

Ouverture :

Lundi de 8 h 30 à 12 h 00 et 13 h 30 à 16 h 45
Mardi, Jeudi et Vendredi de 13 h 30 à 16 h 45
Tél. : 02 54 88 74 54 (préférer les contacts par mail en dehors des heures d'ouverture)
Mail : sivom-souvignyensologne@orange.fr

Nous remercions le personnel du SIVOM pour leur implication.

Muriel MARTIN
Présidente



▲ Travaux manuels durant la garderie des enfants de maternelle de Sennely © Audrey Denize

Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron (SEBB)



Le Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron (S.E.B.B.) est une collectivité territoriale. Son périmètre s'étend sur un territoire qui était occupé jusqu'en 2018 par 8 syndicats de rivières membres du S.E.B.B.. Ces syndicats réalisaient des travaux de restauration et d'entretien des cours d'eau selon des méthodes douces. Et des opérations pour la gestion des espèces exotiques envahissantes étaient déjà organisées.

En 2018, une nouvelle structure est mise en œuvre. En effet, à la suite de la dissolution des 8 syndicats de rivières, les Communes et les Communautés de Communes sont devenues les membres du S.E.B.B.. De nouvelles compétences sont transférées au syndicat par ses collectivités adhérentes notamment la compétence GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations).

Aujourd'hui, le S.E.B.B. exerce cette compétence sur un territoire de 2 193 km² réparti sur 3 départements : le Loir-et-Cher, le Loiret et le Cher, regroupant 73 communes. Elles permettent au S.E.B.B. d'élargir ses missions et son champ d'actions tout en continuant les opérations déjà menées à sa création.

Représenté par un comité syndical, le S.E.B.B. est composé de 34 délégués pour les 11 EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) et de 5 délégués des Communes. Il est dirigé par un Président et 5 vice-présidents qui ont des thématiques d'intervention spécifiques.

En interne, le S.E.B.B. emploie une équipe de coordination composée d'un technicien de rivières, d'une animatrice, d'une secrétaire ainsi qu'une équipe technique de 3 agents.

Cette configuration permet au syndicat, d'une part de réaliser en interne une partie de ses missions, mais également d'offrir à ses usagers, à travers notamment la réalisation de prestations qualifiées, une disponibilité et une réactivité notable face aux différentes problématiques rencontrées.

Les objectifs du syndicat sont de mutualiser les moyens humains, techniques et financiers nécessaires à la mise en place de politiques cohérentes à l'échelle d'un bassin versant en matière de :

- gestion des milieux aquatiques,
- prévention et protection des inondations. Organisation, mise en place et gestion de dispositifs d'alerte et de

- prévision des inondations,
- lutte contre les pollutions,
- lutte contre les espèces exotiques envahissantes animales ou végétales portant atteinte aux milieux aquatiques.

Les actions du SEBB sont transversales et se complètent :

- restauration hydromorphologique des cours d'eau,
- restauration de zones humides
- entretien des cours d'eau,
- rétablissement du franchissement piscicole,
- lutte contre les espèces exotiques envahissantes,
- installation et suivi du dispositif de surveillance et d'alertes des niveaux d'eau à l'échelle du bassin du Beuvron.

Contact

www.bassin-du-beuvron.com
ou contactez Mme DELMOTTE
au 02 54 46 49 67 ou
à delmotte.sebb@orange.fr



▲ Restauration hydromorphologique des cours d'eau : renaturation de la Canne (affluent du Cosson) - A gauche : avant les travaux, à droite, après les travaux © SEBB

Les associations... maintien et renforcement du lien social du village !

Nul ne peut remettre en cause le rôle essentiel d'une association dans la vie d'un village.

Pour Sennely, l'année 2023 a été de nouveau riche en événements ! Grâce aux onze associations, près de trente manifestations se sont déroulées avec succès !

Elles ont su dynamiser le village le temps d'un concours de pétanque ou de belote, d'un loto, d'un karaoké, d'une randonnée...

ou encore d'une exposition, d'une soirée cinéma, d'une fête de la musique, sans oublier un goûter de Noël pour les enfants.

Qu'elles soient sportives, culturelles ou festives, les associations sont là pour vous faire passer de bons moments conviviaux, oublier les tracas du quotidien, et contribuer à la cohésion de notre petite commune. Rejoignez-les, elles seront heureuses de vous accueillir. N'hésitez pas à vous

rendre à leurs assemblées générales, elles sont ouvertes à tous.

Au vu du calendrier des fêtes et événements publié en fin de ce bulletin, de beaux moments nous attendent pour 2024 !

Élisabeth COLLET

La Bibliothèque

Dans l'ancienne école de garçons de Sennely, se trouve un lieu particulier : la bibliothèque municipale.

Plus de 3 000 livres, romans, BD, mangas, documentaires, DVD, vous attendent pour de bons moments de détente. En 2023, nos lecteurs ont emprunté environ 1 000 documents.

La bibliothèque est informatisée et les ouvrages sont référencés dans une base de données en lien avec la médiathèque du Loiret, qui prête de nombreux ouvrages (1 800) renouvelés deux fois par an.

Pour fonctionner, 9 bénévoles motivées gèrent la bibliothèque, vous accueillent et organisent des temps forts au cours de l'année.



▲ La chasse aux œufs de Pâques en avril © Élisabeth Collet

En 2023 :

- ▶ En mars : une porte ouverte le jour de la foire de printemps avec une vente de livres et de crêpes qui ont eu beaucoup de succès malgré la météo peu clémente.
- ▶ En avril : une chasse aux œufs de Pâques a accueilli de nombreux enfants.
- ▶ En décembre : une animation dans la salle polyvalente avec résultats du concours de dessins, conte, animation musicale, visite du Père Noël et bien sûr un bon goûter.

Une fois par mois, nous accueillons les enfants de maternelle avec leurs maîtresses pour un temps de conte et d'emprunt de livres.



▲ Le coin des enfants © Sylvie Vercoestre



Le coin des adultes © Sylvie Vercoestre ▲

Nous vous invitons à venir nous rencontrer et visiter votre bibliothèque.

Si vous souhaitez vous inscrire ainsi que vos enfants, sachez que l'inscription est entièrement gratuite et vous permettra d'emprunter jusqu'à cinq ouvrages.

Nous vous accueillons le samedi matin entre 10 h et 12 h 15 et le 1^{er} mercredi de chaque mois entre 16 h et 18 h.

« L'équipe de la bibliothèque vous souhaite une très Bonne Année 2024 et vous donne rendez-vous lors des prochaines animations que nous organiserons. »

« La lumière est dans le livre. Ouvrez-le tout grand. Laissez-le rayonner, Laissez-le faire. »

Victor Hugo



Le Ciné-Sologne

Le troisième jeudi de chaque mois, des chaises confortables vous attendent dans la salle des fêtes de Sennely pour une séance de cinéma. Des films récents sont projetés en format numérique à 20 h 30 pour le prix de 5 euros ou 4 euros avec la carte de fidélité.

Le tout est organisée par L'UCPS (Union pour la Culture Populaire de Sologne),

sous l'égide de l'association LN/A Visa Club de France présidée par M. Laurent Lambert.

D'octobre à mai, nous vous accueillons dans cette salle.

En fin d'année, l'école maternelle de Sennely bénéficie d'une séance de dessins animés.

Le 13 juin 2024, une fête du cinéma sera organisée à Marcilly-en-Villette avec la projection de trois films avec animation et restauration sur place.

A bientôt dans notre salle obscure !

Frédéric PASTY et Michel CHALOINE

La Sennelycienne



L'association la Sennelycienne a repris ses activités dès la rentrée de septembre. Durant l'année 2023 nous avons pu organiser plusieurs manifestations :

► 4 février : Soirée Cabaret à Souvigny-en-Sologne

Cette soirée a eu un grand succès (nous avons affiché complet) et le public a beaucoup apprécié la beauté des chorégraphies, des costumes et des danseuses. Un grand merci à tous les chanteurs, chanteuses et danseuses qui animaient cette soirée.

► 10 juin : Gala de danse

Très belles chorégraphies. Merci à toutes nos danseuses, petites, ados et adultes et bien sûr à Graziella qui, par son travail, a contribué à la réussite de cette soirée.

► 17 juin : Fête de la musique

Cette soirée, organisée en collaboration avec la municipalité, a été très conviviale et réussie. Nous avons fait venir le groupe de percussions Batucada de Souvigny-en-Sologne.

► 14 octobre : Soirée Karaoké

Malgré un faible nombre de participants la soirée été très chaleureuse.

► Nous avons participé, avec l'association VTT Rider, à Octobre rose au « profit de la lutte contre le cancer ».

► 26 novembre : Loto

Ce loto, organisé par l'association et doté d'un grand nombre de lots très attractifs a réuni de très nombreux participants, la salle polyvalente était comble.

Nos ateliers :

• Reprise de la Gym douce et d'entretien : tous les jeudis soirs (19 h – 20 h) avec Brigitte Renault.

• Cours de danse tous les mercredis (18 h – 19 h) et tous les samedis (10 h – 12 h 30) assurés par Graziella Poulard.

• Cours de danse orientale tous les mercredis (19 h – 20 h 45) avec Graziella Poulard. Un bon groupe s'est constitué dans une ambiance décontractée et amicale (apprentissage d'accessoires, voiles, ailes d'Isis, éventails, bâtons, etc.)

« Tous les membres de l'association vous souhaitent une très bonne année 2024. »

• Tennis de table tous les mardis de 18 h à 19 h (enfants) et de 19 h à 20 h 30 (adultes). Le groupe est constitué à ce jour de 16 adhérents et est animé par Corentin Laccucci.

La Sennelycienne tient à remercier toutes les personnes qui nous soutiennent ainsi que la municipalité lors de nos manifestations.

Pour tous nos projets à venir (théâtre, cabaret, danse, chanteuses, chanteurs, etc.) nous serons heureux de vous accueillir, alors n'hésitez pas à nous contacter et si vous voulez faire du sport ou vous y remettre. Rejoignez-nous !

Yolande CORNUAULT
Présidente

Contact

Mail : lasennelycienne@gmail.com
Tél. : 06 76 79 54 68



▲ Soirée de gala du 10 juin © La Sennelycienne

L'Espérance

L'association paroissiale de Sennely, l'Espérance, compte aujourd'hui 43 adhérents.

Trois événements ont été organisés durant l'année 2023 :

- Un concert de la Compagnie des Anches de Sologne a eu lieu le dimanche 5 février dans l'église de Sennely. 75 personnes sont venues écouter cet ensemble de clarinettes et saxophones.
- Une exposition ayant pour thème « Les mots de la Bible » a été présentée dans l'église tous les samedis et dimanches après-midi de 14 h à 18 h du samedi 8 juillet au dimanche 17 septembre. Cette exposition a attiré 135 adultes et 14 enfants qui ont, grâce à elle, dé-

couvert l'origine biblique de 18 mots de notre langage courant en parcourant les affiches et photos présentées.

- Deux conférences à l'intérieur de l'église présentant son histoire ainsi qu'une description de son intérieur ont eu lieu lors des journées du patrimoine, les 16 et 17 septembre et ont réuni une quarantaine de personnes.

Merci d'avoir contribué aux animations que nous avons proposées. Nous recommandons aussi la lecture du livret retraçant les étapes de la construction de notre église, liée à l'histoire passionnante de notre village. Ce livret « L'Église Saint-Jean-Baptiste de Sennely, une église typique de Sologne », rédigé par Christiane



▲ Concert de la Compagnie des Anches de Sologne du 5 février © Dominique Dessagnes

Lucotte, est en vente au prix de 10 € (contacts : Pierre Alain Demarçaigne, Agnès Bouquin).

Contact

Présidente : Martine ORLAND
 Contact : Pierre Alain DEMARÇAIGNE
 Tél. : 06 84 32 64 60
 Site : <https://www.belleseglises.com/fr/>

La Fédération Nationale des Anciens Combattants – Algérie/Maroc/Tunisie (FNACA, Comité de Sennely)



Créé le 25 avril 1976, le bureau de la FNACA du comité de Sennely a son siège social au 2 rue de la Barauderie (Sennely). Il est composé d'un Président (Michel Chaloin) et d'un Trésorier (Michel Martinet). Le comité compte aujourd'hui 6 adhérents.

Événements pour l'année 2023 :

- le vendredi 3 mars, réunion du Comité départemental à l'Espace Florian de Châteauneuf-sur-Loire en vue de la préparation des cérémonies du 19 mars 2023 dans le département, de la mise au point du conseil 2023 à Chatillon-sur-Loire et de l'information des commissions (effectifs, journal, défense des droits, UDAC, ONAC).
- le 8 septembre : réunion à l'espace Florian de Châteauneuf-sur-Loire pour la distribution des listings, cartes

d'adhésion, calendriers et plaques mortuaires .

- le 7 octobre 2023 : Conseil départemental à Chatillon-sur-Loire (nous n'étions pas présents).
- le 28 novembre : règlement de la collecte des Bleuets de France effectuée sur la voie publique (114,55 €) à M. le Receveur des Bleuets, dont 11,45 € pour notre comité, merci à nos collecteurs.

Dans la mesure du possible, nous accompagnons la municipalité pour les manifestations du 8 mai, 14 juillet et 11 novembre avec notre drapeau.

Michel CHALOINE
Président

Contact

Président : Michel CHALOINE
 Tél. : 02 38 76 96 36
 Trésorier : Michel MARTINET



▲ Cérémonie du 8 mai 2023 à Sennely © Muriel Martin

L'Association Sportive de Sennely

Section Pétanque

L'Association Sportive de Sennely, section Pétanque, a repris son activité régulière et l'effectif des adhérents est de 31 au 31/12/2023.

Le concours du 13 mai a rassemblé 22 équipes et celui du 9 septembre 22 équipes également, en baisse par rapport à 2022.



▲ Concours amical du 13 mai 2023 © Anick Henry - ASS Pétanque

Le 1^{er} juillet, une rencontre entre les adhérents a été organisée, suivie d'un apéritif dînatoire en extérieur, bien apprécié, à renouveler.

Le 14 juillet, beau succès du concours organisé dans le cadre des festivités de la Fête nationale ; 44 joueurs y ont participé.

Pour tous ces rassemblements nous avons bénéficié d'une météo favorable.

Les joueurs viennent principalement de Sennely, mais aussi des communes voisines et parfois plus éloignées. Ces concours se sont déroulés dans une ambiance calme et amicale.

En 2023, l'association a investi dans un nouveau barnum qui complète bien nos équipements existants.

En 2024, deux concours amicaux le samedi 25 mai et le samedi 31 août ainsi que celui du dimanche 14 juillet sont prévus. Nous renouvelons aussi la rencontre des adhérents le samedi 29 juin.

Nous rappelons que l'accès au terrain est ouvert à tous en permanence. Pour les entraînements au sein de l'association, rendez-vous le mercredi et le vendredi après-midi à partir de 14 heures.

Le Bureau.

« Les membres du bureau vous souhaitent une excellente année 2024. »

Contact

Pierre HENRY
Tél. : 09 64 07 11 65 ou 06 80 59 14 94
courriel : annicketpierre@orange.fr
Philippe RENVOISE
Tél. : 06 30 29 28 82
courriel : renvoise.sylvie@orange.fr

Le LN/A Visa Club de France

Les années passent et se ne ressemblent pas. Si les salons et le cinéma fonctionnent bien, la météo nous a joué un mauvais tour pour la Foire de Printemps. Cette édition, très humide, a été compliquée.

2023 s'en va, on se tourne vers 2024. Cette nouvelle année sera l'année des 40 ans du C15 aux Citrons Boudés.

Cet utilitaire que l'on croise encore tous les jours est aussi un véhicule de collection.

Nous vous donnons donc rendez-vous pour la Foire de Printemps le dimanche 31 mars 2024, et pour les Citrons Boudés du 23 au 25 août 2024, avec son traditionnel cochon grillé le samedi soir, ouvert à tous, sur réservation.



▲ Regroupement des Citrons Boudés © Xavier Hory (LN/A Visa Club de France)



LN / A - VISA
Club de FRANCE



« Le club vous présente tous ses vœux pour cette nouvelle année »

Le club continue aussi les projections de cinéma en accueillant un petit nouveau qui va aider et soulager nos projectionnistes. On attend aussi les salons et expositions sur lesquels le club est toujours présent.

Laurent LAMBERT
Président

Contact

Tél. : 06 77 22 55 19
E-mail : Invisclubdefrance@orange.fr

Le Club des Bruyères

L'assemblée générale du Club des Bruyères s'est tenue le 4 février 2023 sous la présidence d'Anick HENRY en salle polyvalente de Sennely et a été suivie par un goûter.

Les activités hebdomadaires du Club réunissant les membres, les conjoints et amis ont été ponctuées par les marches du lundi, les travaux manuels du mardi et les jeux de cartes du jeudi.

Les deux concours de belote Interclubs ont été organisés, salle polyvalente, avec toujours autant de succès.

Plusieurs visites culturelles et spectacles ont également pu être proposées :

► En soirée quelques vendredis au théâtre Cado à Orléans.

► 1^{er} juin 2023 :

- Visite guidée en matinée de la cave champignonnaire des Roches située à Bourré, en vallée du Cher, au sud de la Loire, dans un dédale de galeries à plusieurs dizaines de mètres sous terre avec une galerie où sont sculptés dans la masse des parois des figurants représentant des métiers aujourd'hui disparus.

- Puis déjeuner au restaurant suivi d'une seconde visite d'un élevage de vers à soie (le bombyx) à la Magnanerie située dans un site de caves troglodytiques, à Montrichard-Val-de-Cher

► 28 septembre 2023 :

Le repas annuel de cohésion du Club a réuni 54 adhérents en salle polyvalente pour un déjeuner avec une animation chantante et dansante.

► 19 novembre 2023 :

En matinée, au Théâtre des Variétés à Paris pour une comédie intitulée « Panique en coulisses ».

L'année s'achève par le loto du 3 décembre 2023 généreusement pourvu de bons d'achats.

Contact

Présidente : Muriel CESBRON
Tél. : 06 64 20 03 26
Mail : murielcesbronclub-bruyeres@gmail.com
Vice-président : Jean-Philippe BRAIG
Tél. : 06 27 45 68 54
Mail : jeanphilippe.braig@gmail.com

« Le Club des Bruyères vous souhaite une bonne année 2024. »



▲ Repas annuel du Club du 28 septembre avec Mag © Anick Henry

Lors de l'assemblée générale du 13 janvier 2024, Anick Henry a laissé sa place en tant que Présidente du Club à Muriel Cesbron. Bravo Anick pour avoir assuré la présidence du Club durant toutes ces nombreuses années et bienvenue à Muriel.

L'Association Sportive Rider VTT Sennely



Nous sommes 15 adultes de Sennely et des alentours à nous retrouver chaque dimanche au dojo, généralement à 8 h 30.

Activités 2023

► Nous avons accueilli 199 personnes à notre randonnée sur la piste du Raboliot, le dernier week-end de mars. Soit un peu moins que les années précédentes, l'annulation au dernier moment de la partie cyclotourisme ainsi que le temps pluvieux ce matin-là nous ont porté préjudice.

► Sortie « Octobre Rose » en collaboration avec « La Sennelycienne » et la municipalité au profit de la lutte contre

le cancer, nous avons pu apporter notre contribution à hauteur de 100 €. Une fois de plus, une météo trop pluvieuse a eu raison de cette manifestation. Nous tenons à remercier les habitants qui sont venus spontanément apporter leur soutien sans parcourir les distances balisées.

Projets 2024

► Randonnée sur la Piste du Raboliot le dimanche 31 mars : vtt, cyclo.

► Sortie le dimanche 6 octobre vtt et pédestre au profit de la lutte contre le cancer, nous partagerons la date sur Panneau Pocket.

Nous remercions : Taxi Chabin, Les Filles et les Garçons, Marcilly Automobiles, SF

« Les membres vous présentent tous leurs vœux pour cette nouvelle année 2024. »

Automatisme, Crédit Mutuel et la mairie pour leurs soutiens.

Vous souhaitez faire du sport ou vous y remettre ? N'hésitez pas à venir nous rejoindre. Les parcours sont adaptés au niveau des participants et un accueil des plus jeunes est prévu tous les 15 jours. Pour des raisons de sécurité, casque obligatoire.

Sportivement Vôtre.

Stéphane BOUREAU

Président

Contact

Tél. : 06 81 27 57 77 (M. BOUREAU)
ou 06 77 92 33 41 (M. BOUTRON)
E-mail : Rider.vtt.sennely@gmail.com
Site : rider-vtt-sennely.clubeo.com



L'Amicale des Sapeurs-Pompiers

Créée en 1980, l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Sennely est un peu le cœur de la vie du Centre d'Incendie et de Secours. Elle réunit les sapeurs-pompiers actifs, nos retraités mais aussi nos familles, nos proches. Son effectif pour 2024 est de 14 pompiers actifs et 4 jeunes retraités.

Son but est de fédérer chacune et chacun autour d'évènements festifs comme la Sainte Barbe, l'Arbre de Noël des enfants ou des soirées publiques. Mais elle est aussi présente dans les « coups durs » pour épauler les camarades.

L'Amicale reçoit une subvention de la mairie. Mais sachez que notre principale recette vient de vos dons reçus à l'occasion de la vente des calendriers de début d'année. Nous vous remercions par avance.

En 2023, nous avons été présents sur plusieurs manifestations :

- en janvier, pour l'inauguration de notre nouveau Centre d'Incendie et de Secours,
- en mai, à Souvigny-en-Sologne, lors de la Foire aux Oies,
- en septembre, pour la Journée Portes-Ouvertes du nouveau Centre de Secours,
- en décembre pour notre traditionnelle Sainte Barbe.

L'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Sennely est affiliée à l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Loiret. Avec celle-ci, nous pouvons nous mobiliser pour nos pompiers en cas de problème (santé, décès, ...) et pour l'Ordre des Pupilles qui soutient les enfants ayant perdu un proche sapeur-pompier.

Si « Courage et Dévouement » est la devise des Pompiers Volontaires, celui des Amicales est « La force est notre communauté ».

Béatrice LAMBERT
Présidente de l'Amicale

« Le bureau de l'amicale des Sapeurs-Pompiers de Sennely et moi-même vous souhaitons une bonne année 2024 et restez prudent. »

Contact

Amicale des Sapeurs-Pompiers
Tél. : 06 66 15 88 11
E-mail : amicale_sen@sdis45.fr

Le Réveil de Sennely

"Salut les Copains », c'était une émission de radio des années 60, diffusée tous les jours sauf le dimanche, de 17 h 00 à 19 h 00. Nous, jeunes à l'époque, faisons tous les efforts possibles pour en rater le moins possible. Nous savions que, devant leurs postes, tous nos potes avaient rangé les vélocycles pour écouter la même chose en même temps. Nous réunissions à la fois l'amitié et la musique. Notre association est un peu une version vingt-et-unième siècle de cette émission. La différence est que la musique, nous ne la partageons pas

de loin, mais que nous la faisons nous-mêmes tous ensemble. C'est la même bande de copains rassemblés dans un même but.

Oui, si « Le Réveil » est toujours là, c'est que ses membres ne sont pas que des amis occasionnels qui se rencontrent une fois dans la semaine. C'est que des liens les unissent aussi en dehors des manifestations. Au fil du temps, ils renforcent leur volonté de défilé quelles qu'en soient les intempéries. Canicule, pluie, et même pandémie, rien ne les arrête, ils répondent

toujours présents à vos demandes. Car l'atmosphère principale qui se dégage de notre groupe, c'est la bonne humeur !

Retrouvez-nous en 2024 comme les années précédentes : 8 mai, 14 juillet, 11 novembre, Sainte Barbe-Sainte Cécile, mais aussi pour animer diverses manifestations dans le Loiret, le Cher, le Loir-et-Cher... selon les demandes.

Gérard COUVERT

« Bonne année 2024 à tous ! »

Contact

Dedy CAILLEBOURDIN :
02 54 88 76 46



▲ Cérémonie du 11 novembre 2023 à Sennely © Muriel Martin

Le concours communal pour l'embellissement floral

Les restrictions de l'usage de l'eau n'ont pas facilité le fleurissement cette année, mais le concours, encouragé par la SHOL (Société d'horticulture d'Orléans et du Loiret), a quand même eu lieu.

Le jury a visité tous les inscrits de la commune ainsi que ceux du camping.

Suite à une réunion de cette société et aux restrictions préfectorales sur l'eau qui

entrent en vigueur de plus en plus tôt, la visite s'effectuera l'année prochaine au printemps, ce qui favorisera le fleurissement des bisannuelles et des vivaces.

Pour que Sennely reste toujours aussi attractif, merci de continuer à embellir vos façades et de nettoyer les trottoirs et fossés devant chez vous.

Nous félicitons les trois lauréats ainsi que tous les participants.

Les gagnants par catégorie sont :

- Catégorie « Habitation avec jardin » : Madame Pelloille
- Catégorie « Habitation fleurie sur espace public » : Madame Felix
- Catégorie « Commerces, entreprises, professionnels, lieux touristiques (camping) » : M. et Mme Benloulou

Frédéric PASTY



▲ Catégorie « Habitation avec jardin visible de la rue »
1^{er} prix : Mme Pelloille © Muriel Martin



▲ Catégorie : « Habitation fleuries sur espace public (jardinière, trottoir...) »
1^{er} prix : Mme Félix © Muriel Martin



▲ Catégorie : « Commerces, entreprises, professionnels, lieux touristiques »
1^{er} prix : M. et Mme Benloulou © Muriel Martin

La pêche à l'étang communal de Villechaume

Malgré le nouvel empoissonnement de décembre 2022, on constate une baisse de fréquentation des pêcheurs pour la saison 2023. Le chiffre d'affaires pour cette saison est de 3 100 € contre 3 500 € en 2022.

Trois manifestations ont néanmoins permis d'enrayer la baisse en dynamisant la fréquentation des pêcheurs. Deux pêches nocturnes (exclusivement pour la carpe) se sont déroulées respectivement la nuit du 8 juillet et les nuits du 29 septembre et 30 septembre. Pour chaque pêche, onze pêcheurs ont ainsi pu pratiquer leur passion : pêche à la carpe No Kill. Ces deux occasions ont permis de récolter environ 300 €. La troisième manifestation

s'est déroulée le 16 juillet en journée et avait principalement pour but la pêche à la gardonnette afin d'éliminer un maximum de poissons chat. Journée gratuite pour tous, elle a rassemblé 22 pêcheurs (adultes et enfants) et a ainsi permis de capturer 5 kg de poissons chat, le tout dans une ambiance joyeuse et conviviale. Devant ce succès, nous renouvelerons ces moments festifs.

Un nouvel empoissonnement a été réalisé le 2 décembre 2023, avec :

- 650 kilos de carpes 0/5 kg
- 50 kilos de carpes 5/6 kg
- 150 kilos de carpes 7/9 kg
- 550 kilos de gardons

Les tarifs restent inchangés pour 2023.

Carte à la journée

1 ligne :	3,80 €
2 lignes :	6,80 €
3 lignes :	9,50 €

Carte annuelle

Réservée aux habitants de la commune :	30 €
Réservée aux campeurs de Villechaume :	50 €
Réservée aux extérieurs de la commune :	65 €



▲ Installation pour la pêche à la carpe No Kill © Yolande Cornuault

Fêtes et évènements 2024

Janvier			
Samedi	6	janvier	Voeux du Maire : 17 h 30
Samedi	13	janvier	Assemblée générale Sapeurs pompiers : 14 h 30
Jeudi	18	janvier	Ciné Sologne : 20 h 30
Vendredi	26	janvier	Assemblée générale ASS Pétanque : 18 h 30
Samedi	27	janvier	Assemblée générale LN/A Visa Club de France : 14 h 30
Février			
Samedi	10	février	Soirée Cabaret (La Sennelycienne)
Jeudi	22	février	Ciné Sologne : 20 h 30
Mars			
Vendredi	15	mars	Assemblée générale L'Espérance : 17 h
Samedi	16	mars	Ouverture Pêche et Camping
Jeudi	21	mars	Ciné Sologne : 20 h 30
Dimanche	31	mars	Foire de printemps (LNA/Visa Club de France)
Dimanche	31	mars	Randonnée La piste du Raboliot (Rider VTT Sennely)
Avril			
Vendredi	12	avril	Concours belote inter-club : 14 h (Club des Bruyères)
Jeudi	18	avril	Ciné Sologne : 20 h 30
Mai			
Lundi	8	mai	Cérémonie fête de la victoire 1945, avec le Réveil de Sennely
Jeudi	23	mai	Ciné Sologne : 20 h 30
Samedi	25	mai	Concours amical de pétanque au dojo : 14 h (ASS Pétanque)
Juin			
Samedi	8	juin	Gala de danse : 20 h 30 (La Sennelycienne)
Samedi	15	juin	Fête de la musique
Dimanche	23	juin	Messe de la St Jean
Samedi	29	juin	Concours de pétanque des adhérents : 14 h (ASS Pétanque)
Juillet			
Samedi	6	juillet	Festival de musique à partir de 15 h (L'Espérance)
Samedi	13	juillet	Retraite aux flambeaux : 21 h 30 avec le Réveil de Sennely
Dimanche	14	juillet	Fête nationale, défilé : 10 h 15 avec le Réveil de Sennely
Dimanche	14	juillet	Concours pétanque : 15 h (ASS Pétanque)
Août			
Vendredi et Week-end	23-25	Août	Les Citrons Boudés (LNA Visa Club de France)
Samedi	31	Août	Concours de Pétanque ouvert à tous : 14 h (ASS Pétanque)
Septembre			
Week-end	21-22	septembre	Journée patrimoine
Week-end	21-22	septembre	Exposition école d'antan (Bibliothèque)
Week-end	21-22	septembre	Ouverture de l'église et conférence sur l'histoire du village (L'Espérance)
Vendredi	27	septembre	Concours de belote inter-clubs : 14 h (Club des Bruyères)
Octobre			
Samedi	5	octobre	Manifestation soutien Maney Espoir
Dimanche	6	octobre	Randonnée octobre rose (VTT Rider)
Samedi	12	octobre	Soirée karaoké (La Sennelycienne)
Jeudi	17	octobre	Ciné Sologne : 20 h 30
Samedi	26	octobre	Course nature nocturne Les Décalés de la Citrouille
Novembre			
Samedi	11	novembre	Cérémonie armistice 1918 : 11 h 30
Dimanche	17	novembre	Atelier vannerie (Maney Espoir)
Jeudi	21	novembre	Ciné Sologne : 20 h 30
Samedi	23	novembre	Loto : 14 h (La Sennelycienne)
Décembre			
Dimanche	1	décembre	Loto : 14 h (Club des Bruyères)
Vendredi	6	décembre	Assemblée générale La Sennelycienne
Samedi	7	décembre	Sainte Barbe-Sainte Cécile (Amicale des sapeurs pompiers)
Samedi	14	décembre	Goûter de Noël des enfants (Bibliothèque)
Samedi	14	décembre	Noël des enfants de l'amicale des Sapeurs Pompiers
Jeudi	19	décembre	Ciné Sologne : 20 h 30 + écoles après-midi



▲ Orchidée sauvage © Frédéric Pasty



▲ Champignon "Doigts du diable" (Anthurus d'Archer) © Frédéric Pasty

Monsieur Raymond Tellier, ancien maire et agriculteur de Sennely nous a quittés après s'être dévoué pendant 43 ans pour notre commune. Nous partageons la tristesse de sa famille à qui nous exprimons notre reconnaissance.

État civil 2023

Décès

- Le 16 janvier 2023, Monsieur Philippe THIVRIER, âgé de 67 ans, 7 rue de Villechaume
- Le 9 mars 2023, Monsieur Bernard BERLAND, âgé de 77 ans, 17 rue des Bruyères
- Le 17 mars 2023, Monsieur Raymond TELLIER, âgé de 94 ans, Maire de 1994 à 2008, 22 rue de Villechaume
- Le 18 août 2023, Monsieur Gérard RICHÉ, âgé de 55 ans, Planche Torse
- Le 25 novembre 2023, Monsieur Jimmy BIENTZ, âgé de 58 ans, La Guérinière
- Le 7 décembre 2023, Monsieur Claude CINTRAT, âgé de 92 ans, 23 rue de la Clairière
- Le 27 décembre 2023, Monsieur François COQUERY, âgé de 71 ans, 28, rue de Maison Neuve

Naissances

- Le 11 août 2023, VOISIN Alba, Lola, Véro
- Le 6 septembre 2023, COQUERY Jade, Annie, Fabienne



Deux autres naissances ont eu lieu sur la commune mais les parents n'ont pas souhaité qu'elles soient mentionnées dans le journal municipal.

Mariages

- Le 3 juin 2023, BARDOU Nicolas et VANDEN BOSSCHE Anaïs
- Le 16 septembre 2023, MARCHAL Thomas et NONET Séverine

PACS

- Le 17 novembre 2023, VANBESELAERE Vincent et DROUINEAU Florence
- Le 2 décembre 2023, LAVAU Mathis et HUET Valentine



Tarifs location salle polyvalente

à compter du 1^{er} JANVIER 2024 (Délibération n°2023-28 du 29 septembre 2023)

Personnes ou associations extérieures

	SALLE ENTIÈRE : 180 personnes		1/2 SALLE : 70/80 personnes	
	Location	Chauffage*	Location	Chauffage*
1/2 journée en semaine	183,00 €	39,00 €	113,00 €	19,00 €
1 jour en semaine	508,00 €	77,00 €	277,00 €	38,00 €
Week-end	689,00 €	155,00 €	343,00 €	77,00 €
ARRHES	80,00 €		40,00 €	
Caution	547,00 €		273,00 €	

Horaires

- 1/2 journée en semaine -> 5 h de location selon disponibilité
- 1 journée en semaine -> De 9 h à 9 h le lendemain
- Week-end -> Du vendredi 18 h au lundi 9 h

Habitants

	SALLE ENTIÈRE : 180 personnes		1/2 SALLE : 70/80 personnes	
	Location	Chauffage*	Location	Chauffage*
1/2 journée en semaine	113,00 €	39,00 €	79,00 €	19,00 €
1 jour en semaine	276,00 €	77,00 €	161,00 €	38,00 €
Week-end	366,00 €	155,00 €	206,00 €	77,00 €
ARRHES	80,00 €		40,00 €	
Caution	274,00 €		137,00 €	

Célébrez vos évènements dans votre salle polyvalente ...

Les habitants de Sennely bénéficient de tarifs préférentiels pour louer une demi-salle ou la totalité de celle-ci.

Depuis le 1^{er} janvier 2024, la location de la salle polyvalente s'effectue uniquement du vendredi après-midi 18 h (prise des clés, état des lieux) au lundi matin 9 h (remise des clés, état des lieux).

La location pour les vins d'honneur devra donc s'effectuer désormais en semaine uniquement.

N'hésitez pas à nous contacter pour toute réservation et tout renseignement.

Associations sennelyciennes

	SALLE ENTIÈRE : 180 personnes		1/2 SALLE : 70/80 personnes	
	Location	Chauffage*	Location	Chauffage*
1/2 journée	63,00 €	39,00 €	36,00 €	19,00 €
1 journée	125,00 €	77,00 €	73,00 €	38,00 €
Forfait ménage	45,00 €		25,00 €	

Nota : Les 2 premières journées de location par an pour les associations sont offertes par la municipalité. Les manifestations sont à confirmer 2 mois avant la date.

* Forfait chauffage période du 1^{er} octobre au 30 avril

Christine Quercy

Olé Paëlla Laurent Grossin
 Vente à emporter - Soirées privées - Associations
 C. Entrepreneurs - Rues de Champêtre

Marchés
 Jeudi : La Ferté et Aubin 8h-12h30
 Souvigny en Sologne 17h-19h30
 Vendredi : Lamotte Beuvron 8h-12h30
 Samedi : Pierrefite 8h-12h30 le Toit / Jérôme
 Sennely 8h-12h30 le 2ème étage
 Dimanche : La Madelonne Orléans 8h-12h30
 1, Rue Eugène Labiche 41500 Souvigny en Sologne
 Port : 07.86.71.88.70

Faisanderie de la Tannerie
 SCEA BRUQUET

« COSNOUB »
 Route de Vienne en Val
 45140 SENNELY

Tel/Fax: 02 38 76 40 18
 Portable 06 07 99 01 03

MENUISERIE.KD
 MENUISERIE
 4 CHEMIN DE CHAMP GUILBERT 45040 SENNELY
 07.81.92.45.04
 kdmenuiserie@gmail.com

TAXI LOIRE
 06 07 99 38 47
 taxi Loire 45@gmail.com
 45240 Sennely

Auberge de Villechaume Sennely 45

Tous nos services : Restauration traditionnelle et régionale
 Location de salles pour tout événement
 Location de 2 cv pour se balader à travers la Sologne
 Location de chambres avec vue sur l'étang

contact tel : 02 38 66 59 46
 Email : auberge@villechaume.com

Jacky La Frite
 vous attend à la Grignote au
 Domaine de Villechaume
 45240 Sennely

Pour réserver :
 06 81 77 85 42

Marie-Pierre
 Naturokinésiste
 Sirey 838 001 238
 06 78 56 02 10
 Naturokinésiste
 Naturokinésiste

Le plus vite sur demande
 naturokinésiste@gmail.com

TAXIS
Raphaël CHABIN
 TOUS TRANSPORTS
 TOUTES DISTANCES

Transports de Malades Assistés
 45240 SENNELY
 Tél : 02.38.49.12.88
 Portable : 06.82.83.10.62

LECOQ Benjamin
 Prestations agricoles

Cosnoub
 Route de Vienne en Val
 45240 SENNELY
 Tél : 06 81 91 07 05
 Fax : 02 38 76 40 18

EARL MAISON VERTE
 ELEVAGE DE FAISANS,
 PERDRIX & CANARDS

LIEU-DIT : MAISON VERTE
 ROUTE DE VIENNE EN VAL
 45240 SENNELY

VOS CONTACTS :
 PASCAL : 06.09.87.07.03 - ALEXIS : 07.86.85.66.51
 contact@maisonverte.com

FLO SERVICES
 Auto Entrepreneur En Multiservices

Delligny Florian
 37 rue de Villechaume
 45240 SENNELY
 07.87.67.33.83

LA FAI CHANTEZ
 REIKI
 SOIN PAR LA VOIX
 MASSAGE BIEN-ÊTRE
 REIKI
 (RE) = Esprit, conscience
 KI = Energie

LISE GRELET
 06 67 66 94 08

**TRAVAUX
 TERRE & BOIS**

BRENGEL Jérôme
 06.77.63.70.17
 jerome.brengel@gmail.com
 SIRET : 80213677900011

CLAIR-LYS
 Herbes Aromatiques
 Fleurs, essences de plantes
 06 97 98 14 41
 clairlys@orange.fr

Mairie de Sennely

2 rue de la Rigolerie
45240 Sennely
Tél. : 02 38 76 93 14
Fax : 02 38 49 63 47
contact.mairie@sennely.fr

